

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

UN TERRITOIRE MADE IN FRANCE

2026

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Jeudi 19 février 2026 – MIN de Cavaillon

Le débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, doit se dérouler, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire, qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat et il fait l'objet d'un vote.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances communautaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le rapport contient des informations générales liées d'une part, au contexte économique, financier national et international et d'autre part, à l'évolution de la situation financière de l'agglomération. Il doit nécessairement comprendre un rapport sur les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport s'enrichit d'informations relatives à la structuration des effectifs et aux dépenses de personnel.

Sont annexés à ce rapport, deux autres rapports : le premier sur le développement durable et le second sur la situation en matière d'égalité professionnelle hommes/femmes.



Éléments de contexte

La Loi de finances pour 2026 a été adoptée par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution le 2 février 2026.

Le texte prévoit de réduire le déficit public à 5 % du PIB (contre 5,4 % en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB (contre 116 % en 2025). Ainsi, pour combler le déficit, la loi de finances prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs (hors Défense Nationale) et d'augmenter les prélèvements obligatoires, notamment sur les contribuables les plus aisés.

De plus, un effort budgétaire de 2 Md€ est demandé aux collectivités territoriales.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025 autour de 27,4 Md€.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif, sera de 740 millions d'euros dont 250 millions pour les EPCI, 350 millions pour les Régions et 140 millions pour les départements. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la dotation Politique De la Ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT). Toutefois, l'enveloppe de la DSIL diminue de 200 millions d'euros tandis que l'enveloppe du Fonds Vert diminue de 310 millions d'euros.

Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais ses recettes plafonnées à 397 millions d'euros, **le reste revenant à l'État (montant estimé : 45 millions d'euros).**



Éléments de contexte

Parmi les impacts à prendre en compte par LMV sur l'exercice budgétaire 2026 :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales, calculée à partir de l'inflation, est fixée à 0,8 % (contre 1,7 % en 2025 et 3,9 % en 2024).
- La révision des valeurs locatives est reportée tant pour les professionnels (2027) que pour les particuliers (2028-2029).
- Après le gel des fractions de TVA dues aux collectivités en compensation des suppressions de fiscalités (taxe d'habitation, CVAE), ces compensations retrouvent une dynamique en 2026 avec une progression qui sera toutefois faible compte tenu des niveaux de croissance de l'économie.
- À compter de 2026, les compensations de l'État relatives à l'abattement de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels (loi de finances 2021) seront minorées de 19,3 %, alors qu'elles étaient jusque-là intégralement versées.
- Le versement du FCTVA sur les investissements de l'année N est dorénavant reporté à l'année N+1 ce qui équivaut en 2026, à appliquer une année blanche avec un impact fort sur la trésorerie des EPCI (en 2025, LMV a perçu 958 k€ de FCTVA).
- L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL se poursuit : le décret du 30 janvier 2025 a acté une augmentation de 12 points des cotisations employeur d'ici à 2028, à raison de 3 points par an.
- La diminution de la Dotation de Compensation pour la Réforme de la Taxe Professionnelle se poursuit également en 2026 (- 28 % en 2025 pour LMV soit une perte de recettes de 245 k€).
- L'enveloppe DGF à répartir entre toutes les collectivités est maintenue à son niveau 2025 ce qui entraîne un écrêtement de la dotation de compensation des EPCI (-100 k€ en 2025 pour LMV) afin de financer tout ou partie du besoin de financement interne à l'enveloppe gelée (augmentation de la dotation d'intercommunalité).
- La mise en place d'une deuxième vague du « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » des collectivités ("Dilico"), pour un montant de 1 Md€. Pour l'heure, nous ne savons pas si LMV sera concernée.
- La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, continue d'augmenter annuellement jusqu'en 2030.



Le contexte communautaire

En 2026, les budgets communautaires profitent d'une atténuation de l'inflation, notamment sur les contrats de collecte et de transport des déchetteries. Toutefois, les revalorisations contractuelles demeurent significatives, notamment sur le secteur des assurances, des transports et du BTP.

Dans ce cadre, LMV poursuit ses efforts et affine sa stratégie en matière de commande publique.

La masse salariale est impactée de près de 200 k€ par l'augmentation du taux de CNRACL dont l'impact va se prolonger jusqu'en 2028.

La fiscalité, particulièrement dynamique en 2023 et 2024 notamment en raison de l'évolution des valeurs locatives, des compensations fiscales et de la dynamique de la TVA, connaît un net ralentissement depuis 2025 (exonérations fiscales, diminution des compensations, perturbations GMBI), dans l'attente de la contribution des nouvelles entreprises sur les zones d'activités du territoire.

Le budget principal 2026 sera mis à contribution pour le financement du budget annexe zones sud, avec la compensation du déficit de vente des terrains sur les Hauts Banquets ou les dépenses pour l'aménagement de la zone du Camp (paiement des acquisitions auprès de l'EPF pour 1 M€, frais et études pour 81 k€ et travaux de viabilisation à venir).

Compte tenu des données conjoncturelles, règlementaires et législatives, l'exercice budgétaire 2026 s'annonce contraint par la baisse annoncée des dotations de compensation et quelque peu incertain sur le prélèvement fiscal qui sera opéré sur le budget de LMV pour participer au redressement des comptes publics.

Néanmoins, **la situation financière de l'Agglomération demeure saine et stable en comparaison avec l'exercice budgétaire 2025.**

Pour l'heure, le budget principal affiche une capacité d'autofinancement brute à 6,5 M€, une capacité d'autofinancement nette de 5,4 M€ et une durée de désendettement inférieure à trois années avec un encours de dette de 14,1 M€ (21,8 M€ au total avec les budgets annexes).



Les résultats de l'exercice budgétaire 2025



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2025

Données provisoires

Budgets	Résultat courant 2025		Excédents/déficits antérieurs		Résultat cumulé 2025		Solde RàR investissement	Solde investissement après RàR	Résultat global de clôture
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement			
Principal	3 078 039,70	-854 450,86	450 000,00	1 271 998,12	3 528 039,70	417 547,26	-1 435 632,83	-1 018 085,57	2 509 954,13
Assainissement	851 588,42	180 647,03	0	198 703,52	851 588,42	379 350,55	-352 445,59	26 904,96	878 493,38
Eau	4 460,14	-69 583,77	24 211,09	306 832,65	28 671,23	237 248,88	-35 495,00	201 753,88	230 425,11
SPANC	292	0	0	0	292	0	-292	-292	0
Camping	221 407,48	-131 529,23	0	-47 885,34	221 407,48	-179 414,57	-41 992,91	-221 407,48	0
Transports	-195 126,39	-338 791,39	904 906,48	547 579,35	709 780,09	208 787,96	35 191,68	243 979,64	953 759,73
Zones sud	346 915,37	-1 716,43	0,01	1 716,43	346 915,38	0,00	0,00	0,00 €	346 915,38

FOCUS sur le budget général

Données provisoires 2025

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 352 080,78	14 262 808,98
Recettes	55 430 120,48	13 408 358,12
Résultat courant 2025	3 078 039,70	-854 450,86
Report de 2024	450 000,00	1 271 998,12
Résultat cumulé 2025	3 528 039,70	417 547,26
Restes à réaliser dépenses		-1 459 160,00
Restes à réaliser Recettes		23 527,17
Solde des RAR 2025		-1 435 632,83
Solde investissement 2025		-1 018 085,57
Le résultat global de clôture est de 2 509 954,13 €		

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT CUMULÉ
3,5 M€

RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ
2,5 M€



Evolution financière pour le budget principal



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Evolution financière du budget principal

Principaux marqueurs sur la période 2020-2025

- Une capacité d'autofinancement nette pour 2025 préservée malgré un contexte d'évolutions financières. Elle intègre notamment le reversement du solde de la taxe de séjour 2024 à l'Office de Tourisme Intercommunal (450 k€), le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes (435 k€) ainsi qu'une reprise sur provisions de 382 k€, traduisant une gestion rigoureuse et équilibrée des ressources.
- Un niveau d'équipement élevé et bien cofinancé (entre 30 % et 50 % de subventions).
- Un encours de dette autour de 14 M€ sur le budget principal, en raison d'un recours à l'emprunt à hauteur de 3 M€ en 2025.
- **Une fiscalité économique attractive sans fluctuation des taux depuis 2014.**



Evolution financière du budget principal

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	46 384 266	48 256 217	50 983 401	53 017 012	55 114 377	55 430 120
Dépenses de fonctionnement	43 583 801	43 934 432	46 941 210	49 517 702	50 170 823	52 352 081
Recettes d'investissement	6 248 500	11 202 260	13 112 624	11 385 875	8 675 906	13 408 358
Dépenses d'investissement	7 326 332	9 250 925	10 157 356	10 624 656	9 935 601	14 262 809



Evolution des dépenses nettes de fonctionnement du budget général

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges générales	6 217 369	6 854 019	7 824 799	9 257 067	8 693 023	8 725 456
Contingents/ participations	6 908 002	6 874 617	7 134 675	7 679 476	7 729 895	8 537 640
Frais de personnel	12 045 093	12 237 882	13 185 319	14 460 243	14 721 365	15 293 533
Frais financiers	318 093	302 059	299 037	331 440	311 725	270 156
TOTAL	25 488 558	26 268 579	28 443 831	31 728 226	31 456 008	32 826 785

En dépenses de fonctionnement, la masse salariale est affectée par la hausse des cotisations CNRACL (environ 200 000 €) et URSSAF (115 000 €), par le GVT (64 000 €), ainsi que par l'impact en année pleine des remplacements et recrutements intervenus fin 2024 (246 000 €).

Les reversements de fiscalité augmentent, du fait notamment du rattrapage de la taxe de séjour 2024 versée en 2025 pour un montant de 450 000 €.

Les contributions progressent également de 800 000 €, dont 500 000 € pour le SIECEUTOM et 43 000 € pour le SDIS ; en 2025, une partie du fonds de concours versé aux communes a été, à titre exceptionnel, inscrite en fonctionnement pour environ 135 000 €.

La charge d'intérêts de la dette diminue d'environ 40 000 €.

Evolution des recettes nettes de fonctionnement du budget principal

Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Fiscales	18 707 023	20 267 207	22 112 365	24 597 566	25 911 009	25 510 777,31
Dotations et participations	9 789 931	10 315 034	9 668 905	10 262 216	10 734 954	10 422 278,75
Recettes Exploitations	1 894 536	2 248 908	2 649 541	3 251 296	3 354 242	3 357 082,38
TOTAL	30 391 490	32 831 150	34 430 812	38 111 078	40 000 205	39 290 138,44

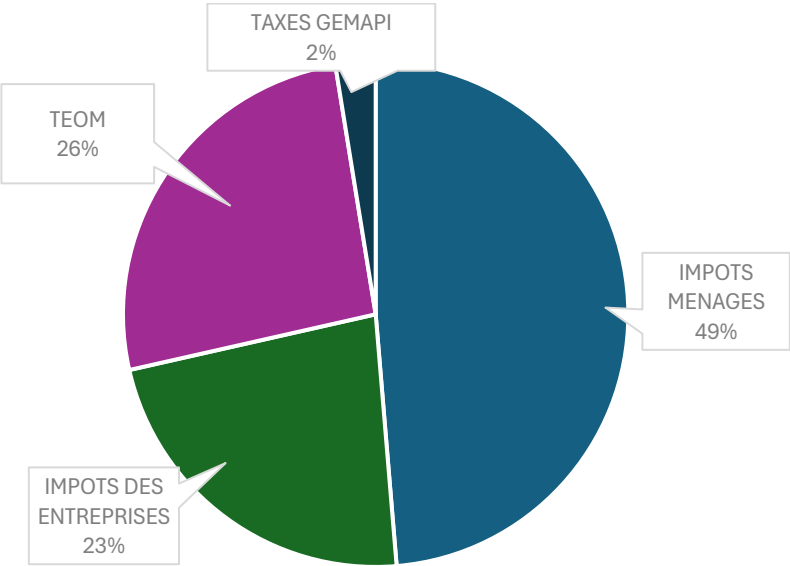
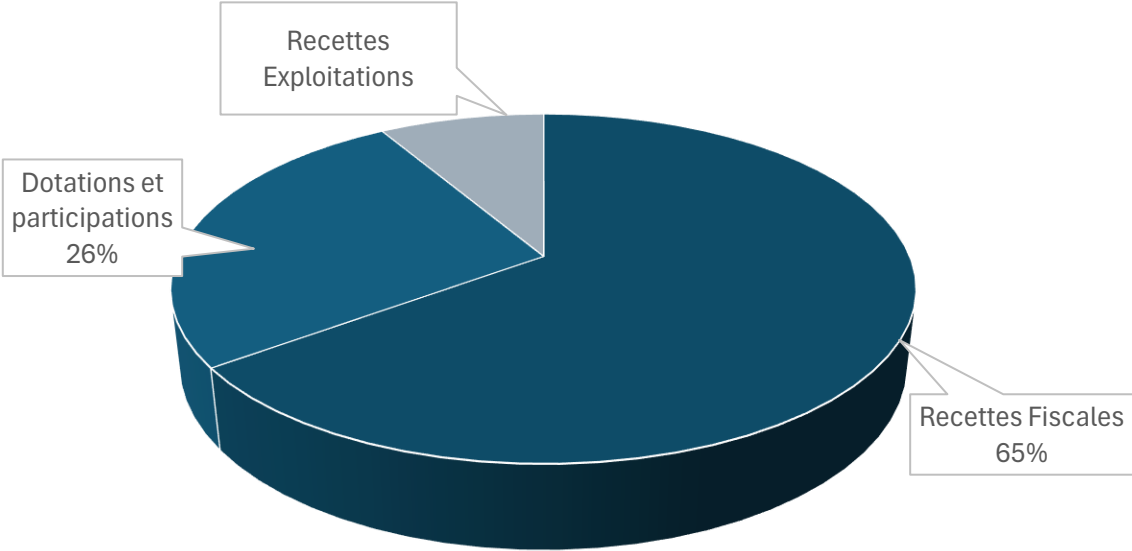
Les recettes de fonctionnement stagnent entre 2024 et 2025.

En effet, bien que la fiscalité progresse de 370 000 €, sous l’effet de la TEOM (+ 290 000 €) et de la CFE (+ 107 000 €), l’exercice 2025 enregistre une baisse de 150 000 € de la THRS liée au dysfonctionnement de GMBI, une baisse importante de la DCRTP de 244 871 € (– 28% sur 773 000 €) et une diminution de 100 000 € de la dotation de compensation (part péréquation de la dotation d’intercommunalité). Les recettes des éco-organismes sont également en recul de 50 000 €, de même que les prestations de la CAF et de la MSA.



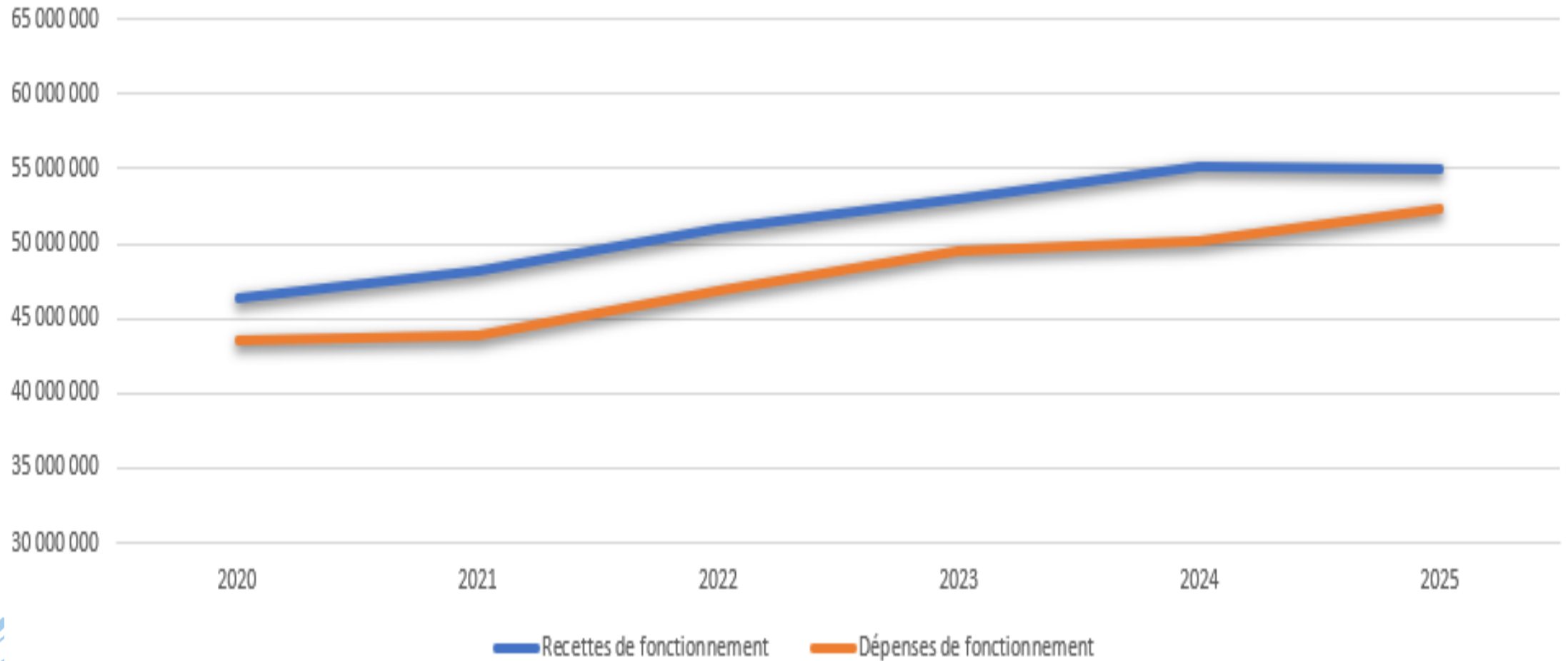
Evolution financière du budget principal

Zoom sur les recettes de fonctionnement et la fiscalité



Descriptif	2023	2024	2025	Evol 2024/2025
IMPOTS MENAGES	18 497 648,00	19 045 378,00	19 070 306,00	0,10 %
IMPOTS DES ENTREPRISES	9 485 621,00	9 104 151,95	8 925 387,35	-2,00 %
TEOM	9 420 216,00	9 888 273,00	10 179 793,00	2,90 %
TAXE GEMAPI	701 569,00	1 001 177,00	1 001 658,00	0,00 %
TAXE DE SEJOUR	1 280 605,00	1 765 954,25	1 795 941,21	1,70 %
Total	39 385 659,00	40 804 934,20	40 973 085,56	0,40 %

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement du budget général



Evolution des dépenses d'équipement

Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses équipement	3 928 599	6 249 426	3 679 265	4 000 071	5 514 848	9 478 082
Subventions équipement	2 002 098	1 683 801	2 510 880	1 693 199	3 179 723	2 387 663
Participations financières	112 000		776 528	1 485 856	48 000	2 167 496
TOTAL	6 042 697	7 933 227	6 966 673	7 179 126	8 744 571	14 033 241

En 2025, LMV a investi 9,5 M€ sur le territoire contre 5,5 M€ en 2024.

Ces investissements ont concerné les aménagements de la voie « chemin du Moulin de Losque » pour 2,8 M€ (projet subventionné par la Région à hauteur de 500 k€), l'acquisition de deux hangars pour le nouveau pôle environnement pour 1 373 900 €, des travaux et des acquisitions foncières dans le cadre de la compétence GEMAPI pour 619 k€, la rénovation de l'éclairage public pour 394 000 € (subventionné par la DETR 2024 à hauteur de 163 k€), des travaux de rénovation des médiathèques pour 374 400 € (incluant le système de chauffage de la médiathèque centrale et l'accessibilité de l'accueil) et des travaux dans les crèches soutenues par la CAF pour 182 300 €.

En 2025, LMV a également versé 2 167 496 € d'avances de trésorerie aux budgets annexes « zones sud » (1,6 M€) et « assainissement collectif » (500 000 €) ainsi qu'au SCOT (36 000 € dans l'attente de la perception des subventions pour la révision du schéma).

Pour rappel, ces avances sont destinées à être remboursées au fur et à mesure de la perception des recettes par les budgets annexes.

La baisse des subventions d'équipement s'explique par l'échéance des conventions avec le Département pour la desserte des zones sud (738 091 € en 2024) et le déploiement de la fibre (385 146 € en 2024 contre 60 155 € pour 2025 et 2026).

Les avances et subventions 2025 du budget principal

Avances de trésorerie du Budget Principal	Montant
Budget annexe Zones Sud – Le Camp	799 100
Budget annexe Zones Sud – Hauts Banquets	787 119
Budget annexe – Assainissement Collectif	500 000
SCOT	30 877

Subvention d'équilibre du Budget Principal	Montant
Budget annexe Zones Sud	186 060
Budget annexe Campings	234 076
Budget annexe Spanc	23 089



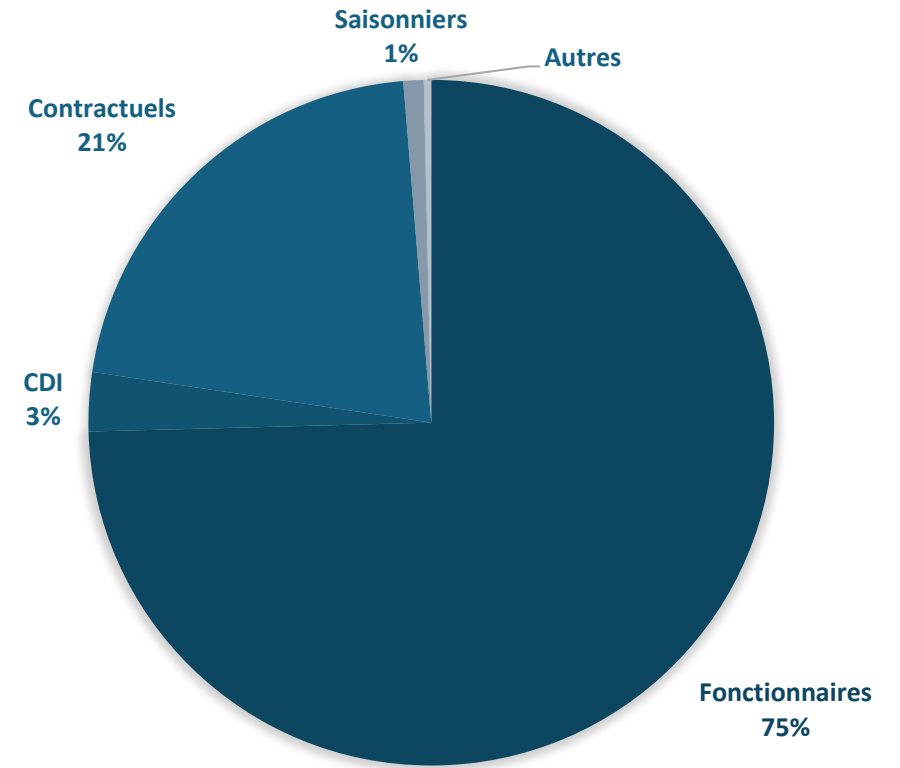
Focus sur la masse salariale



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

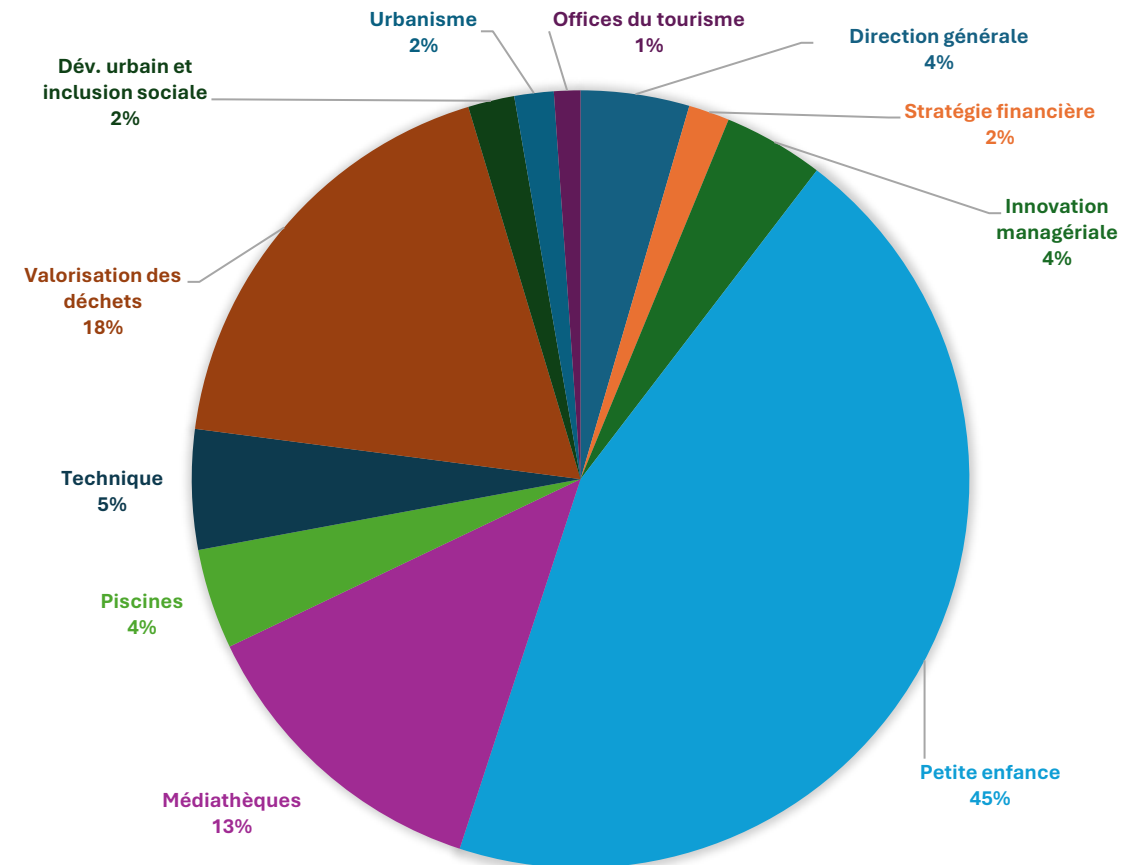
Focus sur la masse salariale

STATUT	Réalisé 2025
Fonctionnaires	11 540 321
Contractuels en CDI	430 286
Contractuels (hors CDI)	3 299 922
Saisonniers (piscines, campings, etc.)	147 947
Autres (apprentis, étudiants, services civiques, etc.)	53 787
TOTAL	15 472 264



Focus sur la masse salariale : la répartition par service

SERVICE	Réalisé 2025	%
Direction générale – affaires générales communication – développement économique	698 508	5 %
Stratégie financière	263 519	2 %
Innovation managériale (ressources humaines)	646 566	4 %
Petite enfance	6 906 096	45 %
Médiathèques	1 993 316	13 %
Piscines	644 408	4 %
Technique	771 672	5 %
Valorisation des déchets	2 827 063	18 %
Dév. urbain et inclusion sociale	298 355	2 %
Urbanisme	253 087	2 %
Offices du tourisme (agents mis à disposition)	169 674	1 %
TOTAL	15 472 264	100 %



Focus sur la masse salariale nette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Frais de Personnel versés	12 521 313	12 758 585	13 778 283	14 472 843	15 283 442	15 935 276
Frais de Personnel remboursés	475 777	520 702	633 889	591 691	562 076	641 743
Frais de personnel totaux	12 045 536	12 237 883	13 144 394	13 881 152	14 721 366	15 293 533

L'évolution de la masse salariale est principalement due à la résorption des emplois vacants (Convention Territoriale Globale, agent préventeur, ambassadeur de tri, informaticien, chargé de communication, gestionnaires des ressources humaines), à l'augmentation générale du point d'indice des agents publics votée en 2022, à la mise en œuvre de la protection sociale des agents et aux fortes augmentations de cotisations CNRACL et URSSAF.

Des refacturations de frais de personnel s'appliquent entre le budget principal et les budgets annexes (assainissement, eau, transports) de même que dans le cadre des mises à disposition de personnels mutualisés avec la ville centre ou affectés au service commun ADS et à l'Office de Tourisme Destination Luberon.

Principales données issues du Rapport Social Unique

Au 31 décembre 2024, LMV employait **391 agents**, dont 68 % de fonctionnaires.

L'âge moyen de l'ensemble des agents permanents est de 44,3 ans, et l'effectif permanent est majoritairement féminin (3 agents sur 4). La répartition catégorielle des agents permanents se concentre principalement sur la Catégorie C (55 %).

Les parcours professionnels internes ont été actifs, avec 139 avancements d'échelon et 17 avancements de grade enregistrés.

Par ailleurs, en matière de personnel non permanent, 69 % des contractuels ont été recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Concernant la santé et la sécurité, LMV a déclaré 25 accidents du travail, ce qui représente 6,4 accidents pour 100 agents, avec une durée moyenne d'absence consécutive de 21 jours par accident. La prévention est une priorité, avec la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et la présence d'un conseiller et d'un assistant de prévention.

Formation et Action Sociale

L'investissement dans les compétences est significatif : **65,3 % des agents permanents** ont suivi au moins une journée de formation en 2024, représentant un total de 739 jours de formation. Un montant de 168 608 € a été consacré aux dépenses de formation.

En matière de solidarité et d'action sociale, LMV emploie 28 travailleurs handicapés sur emploi permanent. Enfin, nous maintenons notre soutien à l'action sociale via l'adhésion au CNAS et la participation financière à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

Principales données issues du Rapport Égalité Femmes/Hommes

72 % des effectifs sont des femmes. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne de la Fonction Publique Territoriale (61 %).

Si l'effectif est globalement féminisé, certains services restent genrés, comme la collecte des déchets ou la petite enfance, secteur qui représente près de 50 % des effectifs totaux de l'agglomération.

Les filières administrative, médico-sociale (99 % de femmes) et sociale (100 % de femmes) sont les plus féminisées, tandis que les filières technique et sportive demeurent majoritairement masculines.

LMV se distingue par une forte représentation des femmes dans l'encadrement :

- Postes à responsabilité : 70 % des postes d'encadrement sont occupés par des femmes.
- Encadrement supérieur : L'obligation de nominations équilibrées est respectée.
- Formation et promotion : En 2024, 68 % des femmes ont suivi au moins une formation (contre 59 % des hommes). De plus, 49 % des femmes ont bénéficié d'une progression de carrière, principalement via des avancements d'échelon.

Notons quelques spécificités dans l'organisation du travail et la santé au travail :

- Temps de travail : Les agents à temps partiel (13 % des agents à temps complet) sont exclusivement des femmes, choisissant majoritairement une quotité de 80 %.
- Télétravail : Il est plus répandu chez les femmes (20 % d'entre elles) que chez les hommes (8 %).
- Absentéisme : Le taux d'absentéisme est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, notamment pour des motifs médicaux et des congés de longue durée qui ont concerné uniquement des femmes en 2024.

L'agglomération affiche un excellent Index de l'égalité professionnelle avec un score de 91/100 pour l'année 2024.

LMV poursuit ses efforts de sensibilisation, notamment via l'organisation de séminaire sur l'égalité professionnelle pour les managers (mars 2025).

Des services mutualisés

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Luberon Monts de Vaucluse et sa ville centre, Cavaillon sont engagées dans un schéma de mutualisation.

Les deux entités ont ainsi réussi à instaurer un système vertueux, gagnant-gagnant, où l'expertise existante est mise à disposition des deux organisations.

Depuis 2018 la mutualisation s'amplifie.

Après une évaluation du service conseil en droit des sols, ce dernier a été conforté avec 9 équivalents temps plein.

Au total, 22 postes sont concernés.

Intitulé poste	Quotité ville	Quotité LMV
Directrice Générale des Services	50%	50%
Directeur des services techniques	50%	50%
Directrice des Finances	50%	50%
Directrice du Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse	50%	50%
Directrice développement urbain et inclusion sociale	50%	50%
Directeur(rice) des Ressources Humaines	50%	50%
Assistante de Direction	50%	50%
Responsable pilotage et projets transversaux RH	50%	50%
Responsable service développement des compétences et talents	50%	50%
Chargé développement compétences et accompagnement mobilités	50%	50%
Responsable prévention et santé au travail	50%	50%
Assistant prévention et santé au travail	50%	50%
Psychologue-ergonome	50%	50%
Responsable Conseil en Droit des Sols	-	100%
Instructeur des autorisations d'urbanisme	-	100%
Instructeur des autorisations d'urbanisme	-	100%
Instructeur des autorisations d'urbanisme	-	100%
Instructeur des autorisations d'urbanisme	-	100%
Instructeur des autorisations d'urbanisme – mise à disposition entrante	-	100%
Instructeur des autorisations d'urbanisme – mise à disposition entrante	-	100%
Instructeur des autorisations d'urbanisme – mise à disposition entrante	-	100%
Assistante administrative – mise à disposition entrante	-	100%

Un dispositif seconde carrière gagnant-gagnant



Depuis 2021, 13 agents ont pu bénéficier du dispositif de seconde carrière.

Dispositif pensé par LMV et sa ville centre (dont le CCAS).

9 agents bénéficiaires sont communautaires. 11 sont accueillis au sein d'un service LMV (9 services sont concernés). Un seul agent a quitté le dispositif.

2023 a vu la création d'une expérimentation consistant à élargir notre dispositif de deuxième carrière de 2021, à quatre autres collectivités du bassin d'emploi. Le dispositif intitulé « mutualisons nos énergies pour un nouveau départ » a été pensé avec le CNFPT et les EPCI de la COVE, Sorgues du Comtat, le Grand Avignon et le Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse. Les villes de Cavaillon et de l'Isle sur la Sorgue ont intégré le dispositif. Il s'agit d'un itinéraire d'un an, incluant 17 jours de formation théorique + 10 jours en immersion au sein des collectivités partenaires. A la clé, une certification CléA pour valoriser ces parcours "hors norme" sur un bassin d'emploi élargi.

- En 2024, 10 agents ont été diplômés dont **deux agents LMV et un agent de la ville centre**.
- En 2025, une nouvelle promotion de 12 agents est actuellement en apprentissage dont 4 pour notre territoire.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre de la prévention de l'usure professionnelle et a été pensé en complémentarité avec notre propre dispositif de deuxième carrière développé par LMV et la Ville de Cavaillon.



La protection sociale

Depuis plusieurs années, LMV aide les agents à financer leurs mutuelles prévoyance et santé.

Protection sociale (Santé) :

170 agents ont bénéficié d'une participation employeur en 2025 pour un coût global employeur de 44 034 €, soit un ratio par bénéficiaire de 259 € par an.

Protection sociale (Prévoyance) :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, LMV fonctionne en convention de participation, véritable contrat collectif prévoyance permettant aux agents, sur la base du volontariat, de s'assurer à des prix attractifs au vu de l'assiette importante d'agents.

Ainsi, pour la prévoyance, ce sont 203 agents qui en ont bénéficié pour une prise en charge à hauteur de 21 158 € par l'employeur, soit un ratio par bénéficiaire de 104 € par an.

Par ailleurs, LMV adhère au CNAS (coût 2025 : 79 402 €), dans ce cadre les agents ont mobilisé environ 74 000 € de prestations (taux de retour : 93 %).



La santé financière du budget principal



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

L'autofinancement du budget principal

Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes fonctionnement	30 391 490	32 831 150	34 430 812	38 111 078	40 000 205	39 290 138,44
Dépenses fonctionnement	25 488 558	26 268 579	28 443 831	31 728 226	31 456 009	32 826 784,60
CAF brute	4 902 932	6 562 571	5 986 981	6 382 852	8 544 196	6 463 353,84
Remboursement en capital de la dette	1 138 891	1 102 045	1 122 324	1 132 547	1 070 519	1 010 160,13
CAF nette	3 764 041	5 460 526	4 864 657	5 250 305	7 473 677	5 453 193,71

L'évolution de l'épargne nette entre 2024 et 2025 s'explique d'abord par le reversement en 2025 d'une partie de la taxe de séjour 2024 pour un montant de 450 000 €. Elle tient également à la hausse des contributions au SIECEUTOM et au SDIS qui augmentent de 543 000 €, ainsi qu'à la diminution cumulée de la recette de TASCOT, de la DCRTP et de la dotation de compensation d'intercommunalité pour 415 000 € au total.

Par ailleurs, les charges de personnel progressent de 380 000 €, sous l'effet conjugué de l'augmentation des cotisations sociales et du GVT.

Enfin, l'inscription en fonctionnement d'une partie du fonds de concours versé aux communes, à hauteur de 135 000 €, contribue également à la diminution de l'épargne nette.

***L'épargne brute** résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.*

***L'épargne de gestion** est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.*

***L'épargne nette** mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette.*

***Capacité de désendettement** : encours de la dette/épargne brute.*

Le fonds de roulement du budget principal

Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses investissement	5 970 514	7 518 087	6 415 259	7 145 164	8 742 714	12 986 697
Financements disponibles	6 056 290	8 137 350	7 760 665	7 580 718	9 124 176	7 721 024
Recours à l'emprunt	0,00	2 000 000	0,00	0,00	0,00	3 000 000
Variation Fds de Roulement	85 776	2 619 263	1 345 406	435 554	381 461	-2 265 674

Le fonds de roulement mesure la trésorerie disponible pour couvrir le besoin issu du cycle d'exploitation et s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il peut également servir à préfinancer les investissements dans l'attente de financements durables (subventions, emprunts).

Il représente l'excès des ressources stables sur l'actif immobilisé et constitue la marge de sécurité financière de la collectivité.

En 2025, le fonds de roulement a été fortement mis à contribution pour le financement des investissements dans l'attente de la perception de subventions d'investissement des partenaires financeurs et dans le but de limiter le recours aux emprunts.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Budget principal - Principaux ratios

Indicateurs/ratios	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement DRF/ Population	726	742	781	839	833	871
Produit des impositions directes/ Population	374	237	247	277	272	272
Recettes réelles de fonctionnement RRF/ Population	822	861	897	987	980	988
Dépenses d'équipement brut/ Population	70	112	111	72	98	251
Encours de la dette/ Population	258	273	255,12	236	215	252
DGF/ Population	97	95	95	96	96	95
Dépenses de personnel/ DRF	30,64 %	30,78 %	31,52 %	30,97 %	32,70 %	32,71 %
DRF et remboursement de la dette en capital/RRF	90,82 %	88,50 %	89,22 %	87,05 %	86,94 %	90,01 %
Dépenses d'équipement brut/RRF	12,82 %	16,50 %	12,32 %	10,35 %	15,81 %	25,40 %
Encours de la dette/RRF	32,31 %	32,46 %	28,12 %	23,92 %	21,98 %	25,48 %



Une dette
maîtrisée



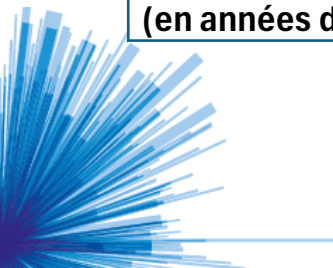
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Evolution de la dette du budget général

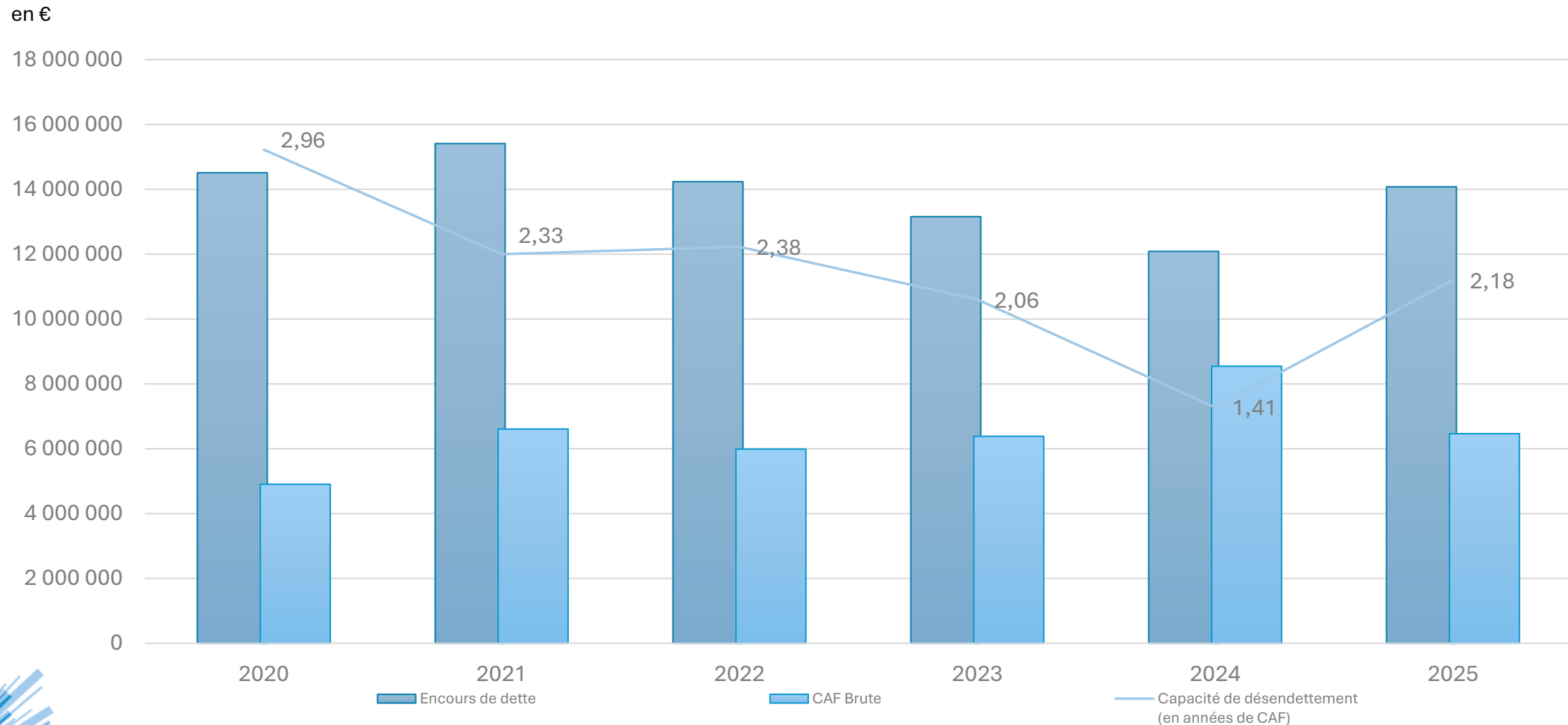
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette globale au 31/12	14 511 454 €	15 409 408 €	14 235 195 €	13 155 836 €	12 085 316 €	14 076 556 €
Taux moyen	2,12 %	1,94 %	2,23 %	2,54 %	2,44 %	2,43 %
Durée résiduelle moyenne	16,58 ans	16,42 ans	15,75 ans	15,08 ans	14,6 ans	15,1 ans
Durée de vie moyenne	8,83 ans	8,75 ans	8,42 ans	8,08 ans	7,9 ans	7,11 ans

En 2025, LMV s’est désendettée de 1 M€ et a souscrit en fin d'année un emprunt de 3 M€.

Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette	14 511 454	15 409 408	14 235 195	13 155 836	12 085 316	14 076 556
CAF Brute	4 902 932	6 605 396	5 986 981,63	6 382 852,00	8 544 195	6 463 354
Capacité de désendettement (en années de CAF)	2,96	2,33	2,38	2,06	1,41	2,18

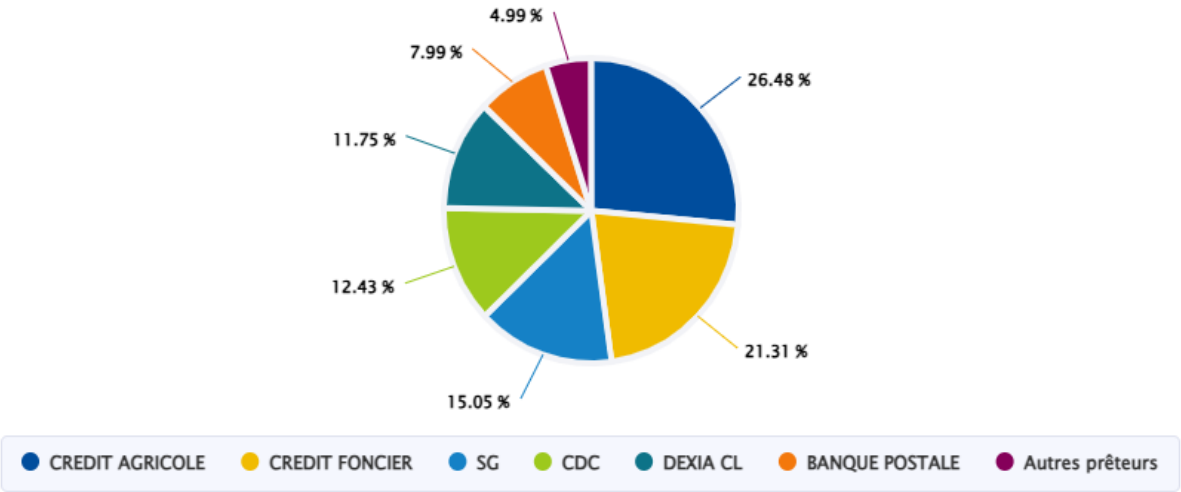


Evolution de la dette du budget général

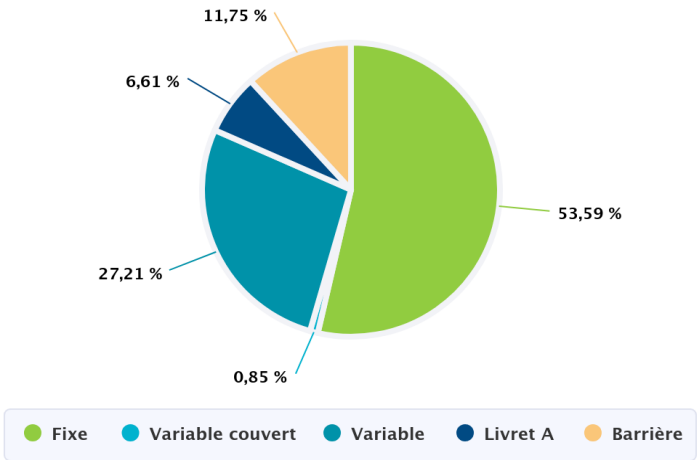


Evolution de la dette du budget général

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	3 728 029 €	26,48 %
CAISSE D'EPARGNE	3 063 613 €	21,76 %
SOCIETE GENERALE	2 117 840 €	15,05 %
BDT / CDC	1 749 707 €	12,43 %
DEXIA CL	1 653 533 €	11,75 %
BANQUE POSTALE	1 125 000 €	7,99 %
Autres prêteurs	638 833 €	4,54 %
Ensemble des prêteurs	14 076 556 €	100,00 %



Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	7 543 023 €	53,59 %	1,59 %
Variable couvert	120 000 €	0,85 %	2,67 %
Variable	3 830 000 €	27,21 %	3,16 %
Livret A	930 000 €	6,61 %	2,70 %
Barrière	1 653 533 €	11,75 %	4,45 %
Ensemble des risques	14 076 556 €	100,00 %	2,43 %



Evolution de la dette des budgets annexes

Budget	CRD au 31-12-2024	CRD au 31-12-2025
BA Campings	24 499,70	12 523,08
BA Assainissement collectif	7 887 951,41	7 400 020,01
BA Eau potable	398 754,44	358 655,36
BA Transports	150 000,00	0,00
BA Zones économiques sud	1 594 381,00	0,00



Focus sur les budgets annexes



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Résultats du budget annexe « assainissement collectif »

Données provisoires 2025

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 063 327,17	4 666 615,89
Recettes	2 914 915,59	4 847 262,92
Résultat courant 2025	851 588,42	180 647,03
Report de 2024		198 703,52
Résultat cumulé 2025	851 588,42	379 350,55
Restes à réaliser dépenses		-399 564,59
Restes à réaliser Recettes		47 119,00
Solde des RAR 2025		-352 445,59
Solde investissement 2025		26 904,96
Le résultat global de clôture est de 878 493,38 €		

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT CUMULÉ
852 k€

RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ
878 k€



Résultats 2025 du budget annexe « assainissement collectif »

La compétence Assainissement est exercée par LMV depuis le 1^{er} janvier 2020.

En 2025, les travaux réalisés sur les STEP de Cavaillon–Taillades ont représenté un montant total de 2 323 300 €, dont 1 950 000 € consacrés aux réseaux. À ces opérations, se sont ajoutés des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux sur les communes de Gordes (rue de la Poste et route de Murs), Lourmarin (raccordement de l'ALSH) et Cavaillon (rue Vincent-Van-Gogh).

Parallèlement, plusieurs études ont été engagées, notamment sur la STEP des Vignères et sur le système d'assainissement de Cabrières, afin d'optimiser la gestion et le développement des infrastructures.

Le budget annexe assainissement présente un excédent global de clôture de 878 k€.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025 toutefois le budget annexe a bénéficié d'une avance de trésorerie du budget principal de 500 000 €.



Résultats 2025 du budget annexe « assainissement non collectif »

Données provisoires 2025

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	56 500,18	292,00
Recettes	56 792,18	292,00
Résultat courant d'exécution 2025	292,00	0,00
Report de l'exercice 2025	0,00	-292,00
Résultat cumulé 2025	292,00	-292,00
Le résultat global de clôture est de 0,00 €		

La compétence « assainissement non collectif » est exercée par LMV depuis 2020.

Ce budget retrace essentiellement les contrôles de conformité des assainissements non collectifs des particuliers sur les territoires des communes de Cavaillon, Lourmarin, Robion et Vaugines (dépenses de fonctionnement).

Les recettes ne permettent pas d'équilibrer ce budget.

Le résultat global de clôture est nul, le budget annexe ayant été équilibré par une subvention du budget principal de 24 k€.



Résultats 2025 du budget annexe « eau potable »

Données provisoires 2025

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	122 850,60	120 873,49
Recettes	127 310,74	51 289,72
Résultat courant 2025	4 460,14	-69 583,77
Report de 2024	24 211,09	306 832,65
Résultat cumulé 2025	28 671,23	237 248,88
Restes à réaliser dépenses		-35 495,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR 2025		-35 495,00
Solde investissement 2025		201 753,88
Le résultat global de clôture est de 230 425,11 €		



Résultats 2025 du budget annexe « eau potable »

La compétence eau potable est exercée par LMV depuis le 1^{er} janvier 2020.

Pour rappel, seules les communes de Vaugines et Lourmarin n'ont pas transféré la compétence eau potable à un syndicat.

Pour Lourmarin, une délégation de service public est en cours avec la Société des Eaux de Marseille.
Pour Vaugines, une convention de DSP avec LMV a été signée en 2025.

En 2025, une étude de mise en conformité du forage COUTURAS de Lourmarin a été réalisée.

Le budget annexe eau potable présente un excédent global de clôture de 230 k€.



Résultats 2025 du budget annexe « mobilités »

Données provisoires 2025

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 856 783,02	993 406,73
Recettes	2 661 656,63	654 615,34
Résultat courant 2025	-195 126,39	-338 791,39
Report de 2024	904 906,48	547 579,35
Résultat cumulé 2025	709 780,09	208 787,96
Restes à réaliser dépenses		-36 852,50
Restes à réaliser Recettes		72 044,18
Solde des RAR 2025		35 191,68
Solde investissement 2025		243 979,64
Le résultat global de clôture est de 953 759,73 €		



Résultats 2025 du budget annexe « mobilités »

En 2025, la politique mobilité a été rythmée par plusieurs actions structurantes.

L'année a d'abord été marquée par l'organisation de l'événement LMVELO, puis par le déménagement du pôle mobilité au sein de la gare SNCF, permettant la réouverture du guichet un an et dix mois après sa fermeture. Elle a également vu le renouvellement du marché de transport et le désendettement complet du budget mobilité, qui a remboursé l'intégralité de sa dette de 150 000 €.

Les recettes issues du versement mobilité demeurent dynamiques, atteignant 2,2 M en 2025 contre 2,1 M en 2024.

Les principales dépenses d'investissement de l'exercice concernent l'acquisition d'équipements pour les vélos, à destination des communes membres, pour 118 000 €, l'installation de Velbox dans différentes communes (Cabrières, Lauris, Lourmarin, Mérindol, etc.) pour un montant de 183 150 €, ainsi que la création de nouveaux arrêts de bus pour 127 066,62 €.

Le budget annexe transports présente un excédent global de clôture de 953 k€.



Résultats 2025 du budget annexe « campings »

Données provisoires 2025

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	419 248,49	273 437,07
Recettes	640 655,97	141 907,84
Résultat courant 2025	221 407,48	-131 529,23
Report de 2024	0,00	-47 885,34
Résultat cumulé 2025	221 407,48	-179 414,57
Restes à réaliser dépenses		-41 992,91
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR 2025		-41 992,91
Solde investissement 2025		-221 407,48
Le résultat global de clôture est de 0,00 €		

En 2025, plusieurs opérations ont été réalisées sur les deux campings.

Camping de la Durance : des travaux de réfection de la voirie ont été menés pour un montant de 97 600 €, la visibilité à l'entrée du camping a été améliorée pour 13 000 €. Concernant les locatifs, 36 000 € ont été consacrés à l'acquisition de trois nouveaux hébergements tandis que 8 000 € ont été dépensés pour la réfection des sols.

Camping de Maubec : Les sanitaires du camping ont été rénovés pour 16 000 €.

Les recettes issues de la tarification ne permettant pas d'équilibrer ce budget qui a bénéficié d'une subvention d'équilibre de 234 076 €.

À titre indicatif, les recettes s'élevaient à 321 000 € en 2024 contre 299 000 € en 2025.

Résultats du budget annexe « zones sud »

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 344 178,96	6 859 274,82
Recettes	5 691 094,33	6 857 558,39
Résultat courant 2025	346 915,37	- 1 716,43
Report de 2024	0,01	1 716,43
Résultat cumulé 2025	346 915,38	0,00
Restes à réaliser dépenses		
Restes à réaliser Recettes		
Solde des RAR 2025		
Solde investissement 2025		0,00 €
Le résultat global de clôture est de 346 915,38 €		

Le budget annexe Zones Sud est un budget de stock qui comptabilise des terrains pour leur valeur de construction comprenant les acquisitions foncières, les études et les charges financières.

Ces opérations sont financées par des emprunts ou des avances de trésorerie (depuis le budget général) qui sont remboursés au fur et à mesure des ventes.

Les opérations d'ordre entre section (fonctionnement et investissement) permettent de retracer les opérations de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent, c'est-à-dire qu'en début d'année on annule le stock initial (qui est le stock final constaté lors de l'exercice précédent) et en fin d'année on constate de nouveau le stock final, actualisé des mouvements de l'année.

Le budget Zones Sud comprend notamment deux zones d'activités économiques dont les opérations doivent être équilibrées (les Hauts Banquets, le Camp). Le bénéfice d'une zone ne peut pas compenser le déficit d'une autre.

FOCUS sur les budgets annexes zones sud

Zone des Hauts Banquets :

En 2025, l'aménageur 'FP Cavaillon' a acquis des terrains nécessaires à la commercialisation de certains lots pour un montant de 647 764 €.
Suite à cette vente, le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 186 k€ pour couvrir le déficit d'aménagement des terrains vendus (différence entre le coût d'aménagement et le prix de vente des terrains).
Le budget de la zone a également remboursé par anticipation le solde de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole à hauteur de 1,6 M€.
Pour la réalisation de ces dépenses 2025, il a bénéficié d'une avance de trésorerie du budget principal à hauteur de 787 119 €.

Zone du Camp :

En 2024, la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier a pris fin.
Pour mémoire, l'EPF a mené des acquisitions foncières et des études sur la zone du Camp pour un montant total de 1 861 875,18 € HT.
Pour le remboursement de l'EPF, il a été convenu un paiement fractionné. En 2024, seul le paiement de la TVA à été effectué pour 74 474,63 €.
En 2025, LMV s'est acquittée de la somme de 800 000 € HT et un dernier versement de 1 061 875,18 € HT est prévu en 2026.
Le budget de cette zone a également bénéficié d'une avance de trésorerie du budget principal à hauteur de 799 100 € pour couvrir ses dépenses 2025.



Une nouvelle
année 2026,
riche en
projets



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

LMV face à l'urgence climatique : un engagement stratégique

Contexte climatique : L'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée (+1,5 °C de réchauffement mondial), et la période 2023-2025 constitue le trio d'années le plus chaud de l'histoire. En Europe, le coût des catastrophes de l'été 2025 est estimé à 43 milliards d'euros.

Pilotage par la planification : Mise en œuvre du **PCAET 2022-2027** avec une évaluation à mi-parcours prévue en 2026 pour ajuster les actions.

Engagement régional et national : Ratification le 3 juillet 2025 des « **Accords de PACA** » pour la planification écologique et alignement sur la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Bilan Carbone : Adoption en juillet 2025 du premier Bilan Carbone de l'agglomération, structurant un plan de transition de **41 actions** prioritaires.





LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

LMV, une aggro résiliente : anticiper et protéger



Anticipation +4 °C : Intégration de la trajectoire nationale de réchauffement pour adapter les services publics et le patrimoine à un climat futur plus extrême.

Gestion de l'eau : Construction en 2024 de deux stations d'épuration intercommunales performantes **aux Taillades/Cavaillon Est** (6700 équivalents habitants) et **Gordes Hameaux Sud** (3600 EH) pour garantir la qualité des rejets et préserver les milieux naturels.

Sécurité et Risques : Élaboration d'un **Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)** et d'un Diagnostic de Vulnérabilité pour mieux préparer le territoire aux inondations et canicules.

Patrimoine naturel : Mission autour de la **GEMAPI** pour la restauration des écosystèmes et aménagement d'Espaces Naturels Sensibles.



LMV, une agglo exemplaire : une gestion publique décarbonée

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Décarbonation interne : Objectif de réduction de **-7 % des émissions de GES** de LMV d'ici 2030.

Sobriété du patrimoine : Rénovation totale du chauffage/rafraîchissement de la **Médiathèque de la Durance** en 2025 et mise en œuvre de la **Gestion Technique des Bâtiments (GTB)** à la piscine Roudière pour optimiser l'énergie.

Exemplarité des agents : Formation de 4 agents-animateurs pour déployer la « **Fresque du Climat** » auprès de l'ensemble des agents en 2026.

Transversalité : Organisation autour d'un collectif de direction générale avec un poste de **chargée de mission Planification durable** pour assurer la cohérence écologique de chaque politique publique.



LMV, une aggro décarbonée dans ses déplacements

Fréquentation en hausse : 226 000 passagers sur le réseau **Cmonbus** en 2025 (+3 %) et bond de 30 % pour la navette gratuite vers l'hôpital de Cavaillon.

Transition énergétique : Renouvellement de 5 minibus urbains par des véhicules neufs roulant au **biocarburant B100**.

Plan Vélo Territorial : Investissement de **330 000 €** pour équiper les 16 communes (box, bornes de recharge VAE) et adoption du Schéma Directeur Cyclable en 2026.

Sobriété kilométrique : Le télétravail de 65 agents a permis d'éviter **80 000 kilomètres** de déplacements en 2025.



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE





LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

LMV, une agglo solidaire : qualité de vie et santé

Aide à l'habitat : Accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique globale via le « Pacte Territorial France Rénov ».

Petite enfance : Approvisionnement prioritaire en produits **bio et locaux** pour les cuisines des crèches et suppression totale de la vaisselle plastique jetable.

Santé : Sensibilisation des scolaires et des membres du groupe éco-gestes aux liens entre alimentation, environnement et santé.

Médiathèques engagées : Programmation culturelle dédiée notamment à la biodiversité.



LMV, une agglo circulaire : valoriser chaque ressource



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Économie circulaire : Valorisation de **6 000 tonnes de déchets verts** transformées en broyat et redistribuées gratuitement aux agriculteurs locaux.

Biodéchets : Accélération du tri à la source via le recrutement d'une **animatrice spécialisée** et le déploiement massif de composteurs individuels et collectifs.

Réduction des déchets : Objectif de -15 % de déchets ménagers d'ici 2030 (loi AGEC) et baisse de **68 % de la plastification** des collections en médiathèque.





Une usine et une boutique Aroma Zone en 2026



AROMA ≈ ZONE

label 2023-2025

PARC+



QUALITÉ ET PERFORMANCE
AU CŒUR DU PARC D'ACTIVITÉS

EN PROVENANCE DE LA RÉGION D'AUVERGNE



LMV, une aggro dynamique par son économie

Souveraineté foncière : Investissement de **121 000 €** pour acquérir et remettre en état **des friches agricoles** à Robion et Maubec.

Zones d'activités "Parc +" : Labellisation des parcs d'activités des **Hauts Banquets** et de **Bel Air** pour leur gestion économe du foncier et leur haute performance énergétique.

Filière Naturalité : Accueil d'entreprises innovantes (Le Saint/Verprim, Terravita, AromaZone, La Stef) liées à la transformation de produits naturels et locaux sur des parcs à biodiversité préservée.

Emplois locaux : Pérennisation de **300 emplois** directs sur la seule zone de Bel Air.

LMV, une aggro créative et innovante : préparer l'avenir

Ingénierie financière : Mise en œuvre du « **Budget Vert** » dès 2025 pour évaluer l'impact environnemental des dépenses d'investissement selon la taxonomie européenne.

Recherche nationale : Participation à une **Taskforce (ADEME/SGPE)** pour tester des méthodes harmonisées d'estimation des gaz à effet de serre.

Numérique responsable : Lancement de la stratégie **REEN** au 1^{er} janvier 2025 pour réduire l'empreinte environnementale du secteur numérique.

Ambition Label : Détentrice du label « **Territoire durable** » **niveau 2**, LMV prépare sa candidature pour le **niveau 3** en 2026.



Focus budget vert 2025



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Les opérations du budget principal

Opérations	Descriptif	AXE 1 : Atténuation changement climatique	AXE 3 : Gestion de la préservation de la ressource en eau
Moulin de Losque	Réseaux humides		
	Génie civil		
	Aménagement paysager		
	Eclairage public		
Nouveau pôle collecte	Acquisition des hangars (friche industrielle)		
	Etudes		
ZA du Tourail	Génie civil		
	Réseaux humides		
	Réseaux secs		
	Aménagement paysager		

Opérations	Descriptif	AXE 1 : Atténuation changement climatique	AXE 3 : Gestion de la préservation de la ressource en eau
Travaux avenue de Vidauque	Réseau pluvial		
	Génie civil		
	Aménagement paysager		
Travaux Digue de Lauris			
Travaux sur le Coulon			

Les opérations des budgets annexes

Opérations	Descriptif	AXE 1 : Atténuation changement climatique	AXE 3 : Gestion de la préservation de la ressource en eau
Step Cavaillon-Taillades			
Equipements vélos			
Aménagement des quais de bus			
Extensions renouvellement de réseaux			

Ambitions et orientations 2026

Afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire financière de l'Agglomération, le Budget primitif s'attachera, comme ces dernières années, à dégager un niveau d'autofinancement garantissant la réalisation d'investissements majeurs pour le territoire et un soutien envers les 16 communes membres.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- ✓ **Contenir les dépenses de fonctionnement** au niveau de l'inflation et des dépenses incompressibles, tout en maintenant la qualité et la pluralité des services communautaires ;
- ✓ **Maîtriser les dépenses de personnel ;**
- ✓ **Maintenir une épargne nette positive autour de 5 M€** pour limiter le recours à l'emprunt et préserver la dynamique d'investissement ;
- ✓ **Poursuivre un programme d'investissement durable** répondant aux enjeux de la transition écologique tout en maintenant **une capacité de désendettement inférieure à 6 années ;**
- ✓ **Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels ;**
- ✓ **Maintenir un taux de subventionnement des projets d'aménagement et d'équipement supérieur à 30 % ;**
- ✓ **Conserver une fiscalité économique attractive ;**
- ✓ **Maintenir la taxe GEMAPI.**



Projection 2026 – budget principal

CHAPITRES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011 Charges caract. général	7 025 822	7 602 649	8 434 170	8 110 755	8 858 999	8 523 038
012 Frais de personnel et assimilés	12 758 585	13 891 020	14 561 300	15 283 442	15 987 800	16 500 000
014 Reversement de fiscalité	14 761 100	15 090 573	14 953 000	14 924 851	15 836 877	14 995 000
65 Contingents et subventions	7 455 950	7 934 578	8 254 306	8 106 753	9 011 852	9 283 486
66 Frais financiers	302 130	299 200	350 000	311 726	272 524	330 785
67 Charges exceptionnelles	97 430	76 468	25 830	114	82 000	50 000
68 Provisions	304 100	202 000	932 000	1 096	63 500	15 000
042 Opérations d'ordre transf. entre sections	2 507 089	2 752 500	3 028 500	3 434 382	3 640 000	3 373 757
Total Dépenses fonctionnement	45 212 206	47 848 988	50 539 106	50 173 119	53 753 552	53 071 066
013 Atténuation de charges	38 600	40 000	9 000	44 088	38 000	20 000
042 Opérations d'ordre transf. entre sections	181 217	182 950	148 000	125 061	193 000	263 585
70 Recettes de tarification	2 047 300	2 651 300	2 750 800	3 125 584	3 117 785	3 215 265
73 Fiscalité	32 523 899	34 924 400	36 812 100	38 250 424	38 321 198	38 062 708
74 Dotations et subventions	12 085 007	12 056 850	12 673 600	13 320 441	12 847 865	12 828 346
75 Autres pds de gestion courante (loyers, etc...)	26 100	26 900	178 000	231 319	253 576	377 500
77 Recettes exceptionnelles	241 650	159 400		17 460		
78 Reprises sur amortissements et provisions		7 100			402 050	
Total Recettes fonctionnement	47 143 773	50 048 900	52 571 500	55 114 377	55 173 474	54 767 404

Projection 2026 – Evolution des contributions aux syndicats

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	% Evolution
SIECEUTOM	2 113 393,53	2 415 400,29	2 511 209,07	2 742 311,44	2 804 220,59	2 885 726,85	2 718 590,85	3 234 701,86	3 437 000,00	6,25 %
SIRTOM	1 089 853,64	1 117 771,04	1 162 000,00	1 211 907,17	1 280 982,99	1 332 638,01	1 404 918,57	1 485 686,65	1 567 399,00	5,50 %
Total OM	3 203 247,17	3 533 171,33	3 673 209,07	3 954 218,61	4 085 203,58	4 218 364,86	4 123 509,42	4 720 388,51	5 167 399,00	9,47 %
SIRCC	64 663,53	68 200,68	41 658,02	11 878,70	93 378,84	84 163,00	118 073,24	81 457,50	70 000,00	-14,07 %
SMAVD	44 102,06	44 253,05	44 089,93	44 141,34	43 974,71	43 194,25	43 953,45	43 904,84	40 279,34	-8,26 %
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 120,00	4 120,00	4 120,00	4 120,00	4 120,00	0,00 %
Total syndicats de rivière	112 765,59	116 453,73	89 747,95	60 020,04	141 473,55	131 477,25	166 146,69	129 482,34	114 399,34	-11,65 %
SDIS	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	2 008 140,00	1 963 657,00	2 035 000,00	2 099 150,00	2 143 724,00	2 151 145,00	0,35 %
SCOT	65 384,67	74 606,84	71 619,60	71 619,60	71 619,60	71 700,00	72 433,00	72 489,00	72 489,00	0,00 %
TOTAL GENERAL	5 306 353,43	5 701 863,90	5 819 337,62	6 093 998,25	6 261 953,73	6 456 542,11	6 461 239,11	7 066 083,85	7 505 432,34	6,22 %



Projection 2026 – Les avances et subventions du budget principal

Avances du Budget Principal	Montant
Avance de trésorerie au budget Zones Sud	1 132 000
Avance de trésorerie au SCOT	18 526
Subvention du Budget Principal	Montant
Subvention d'équilibre au budget Zones Sud	478 075
Subvention d'équilibre au budget Campings	105 570
Subvention d'équilibre au budget Spanc	28 131



Focus sur la GEMAPI

GEMAPI Transfert							
Syndicats	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SIRCC	133 813,45	152 334,85	244 908,64	180 626,89	240 856,17	204 106,28	170 000,00
SMAVD	44 089,93	44 141,34	43 974,71	43 194,25	43 953,45	43 904,84	40 279,34
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 120,00	4 200,00	4 120,00	4 120,00	4 120,00

GEMAPI Délégation fonctionnement (entretien et réparations courantes des digues)							
Syndicats	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SIRCC	112 812,00	114 096,00	114 096,00	114 096,00	114 096,00	114 096,00	115 000,00
SMAVD	70 788,05	162 753,89	56 165,06	111 659,28	215 469,54	117 532,56	145 844,00

GEMAPI Délégation Travaux							
Syndicats	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SIRCC	160 872,20	0,00	106 980,99	258 668,00	144 387,38	122 782,93	1 297 743,00
SMAVD	298 406,07	53 535,09	321 393,87	172 208,46	1 055 824,89	232 396,35	1 770 542,00
LMV			30 808,00	49 421,00	1 000,00	263 522,04	357 161,00



Projection 2026 – Evolution des subventions de fonctionnement versées aux partenaires

Politique publique subventionnée	2023	2024	2025	2026	Commentaires
Emploi et attractivité	183 156	191 194	215 241	229 440	ITV, Mission Locale, VPA, AURAV avec territoire d'industrie
Compensation agricole	17 500	7 500	6 000	0	
Politique de la ville (contrat de ville)	280 000	280 000	280 000	280 000	
Politique de la ville (droit commun)		9 000	13 600	13 600	CDAD 6500 € / BSR 2500 € / AMAV 3200 € / CDIFF 1400
Politique de la ville (MILDECA)	-	-	38 965	41 265	
Petite enfance	31 000	31 000	31 000	18 000	Subvention à la Marelle (Lauris)
Musiques actuelles	144 000	144 000	144 000	144 000	La Gare et la Garance
Actions pédagogiques dans les écoles	50 000	6 325	5 400	6 000	



Contrat de Ville – Appel à projets 2026

Le nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » a pris effet en 2024 et l’appel à projets 2026 traduit la déclinaison opérationnelle de ses 4 orientations :

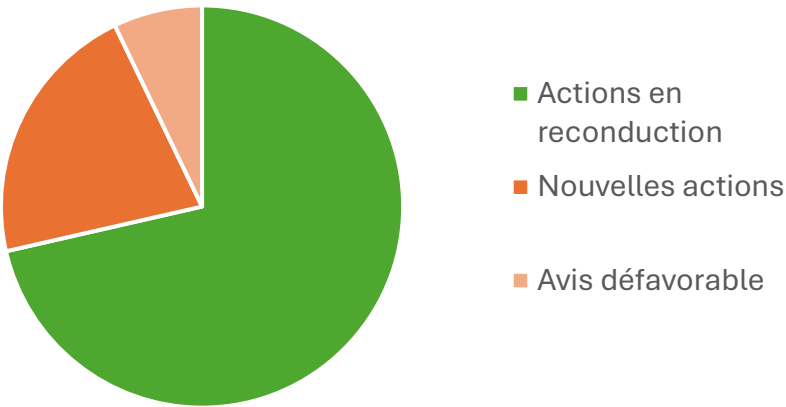
- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l’emploi dans les quartiers ;
- Renforcer la sécurité publique et la tranquillité publique ;
- Faire de la jeunesse la première des priorités du projet de quartier ;
- Permettre les conditions de l’émancipation de tous.

28 projets ont été adressés à l’agglomération LMV dont 26 ont été retenus par le comité technique des financeurs du Contrat de Ville.

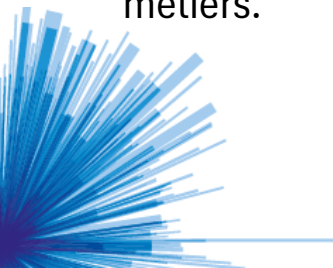
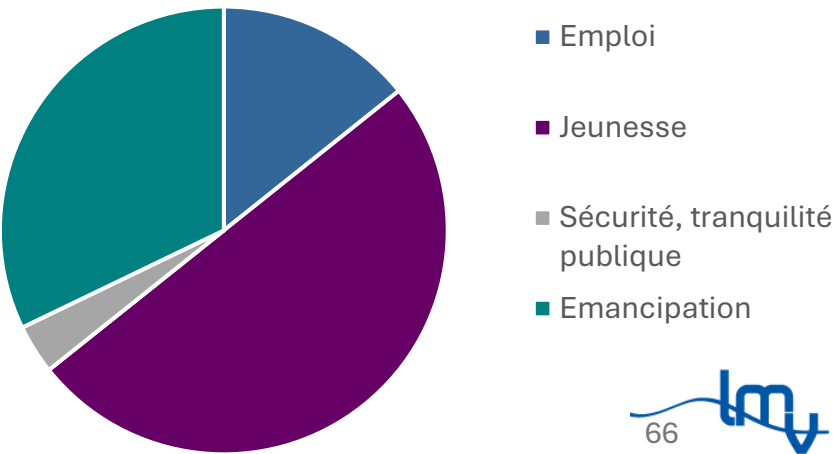
Les actions en reconduction constituent le cœur du champ d’intervention de la politique de la ville : l’activité des centres sociaux, du Programme de Réussite Educative, de l’Atelier Santé Ville et les projets dédiés aux jeunes.

4 nouvelles actions viennent renforcer le volet « Jeunesse », dont 2 qui portent sur l’accompagnement des jeunes dans leur orientation professionnelle et la découverte des métiers.

Projets déposés dans le cadre de l'appel à projets



Nombre de projets déposés par thématique

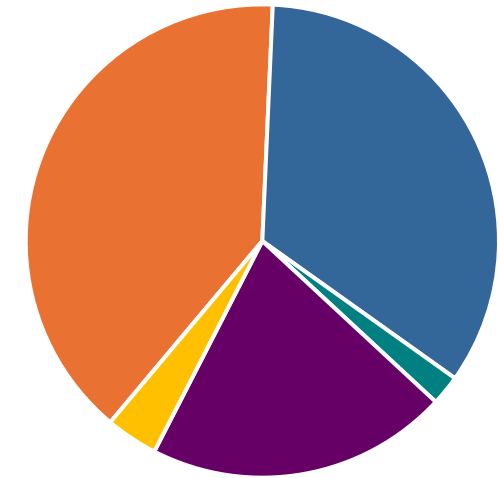


Contrat de Ville

Les enveloppes mobilisées

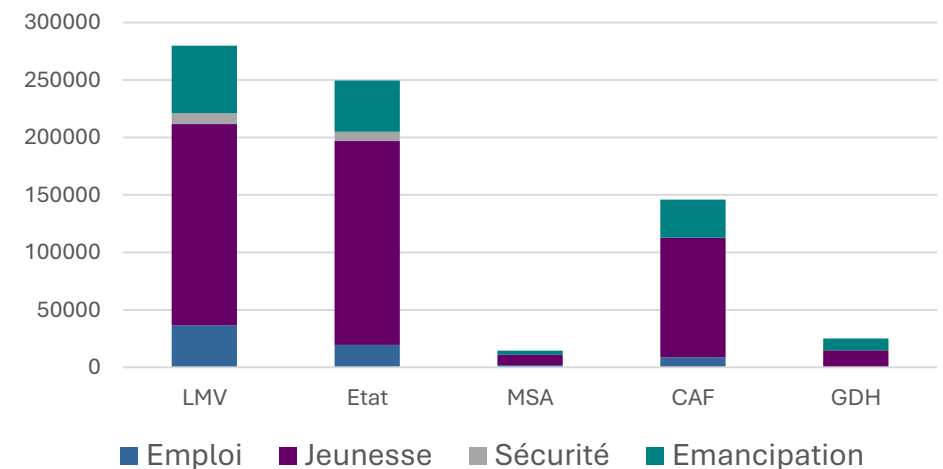
- Lors du comité technique du 22 janvier, et en l'absence de loi de finances, les services de l'Etat n'ont pu se positionner sur les nouvelles propositions d'actions. Dans les semaines à venir, une enveloppe supplémentaire pourra donc être mobilisée pour ces nouveaux projets (enveloppe non comptabilisée dans les graphiques présentés).
- La programmation 2026 du Contrat de Ville permettra la mobilisation d'une enveloppe globale de plus de 707 200 €, cofinancée par LMV, l'Etat, la CAF, la MSA et le bailleur Grand Delta Habitat.
- L'expérimentation menée en 2025 sur la création d'un fond de soutien aux initiatives portées par les habitants a été une réussite (organisation de plusieurs sorties estivales pour des familles en situation de précarité). Aussi nous proposons de reconduire cette proposition copilotée par les centres sociaux et LMV.

Partenaires financeurs



■ LMV ■ Etat ■ MSA ■ CAF ■ GDH

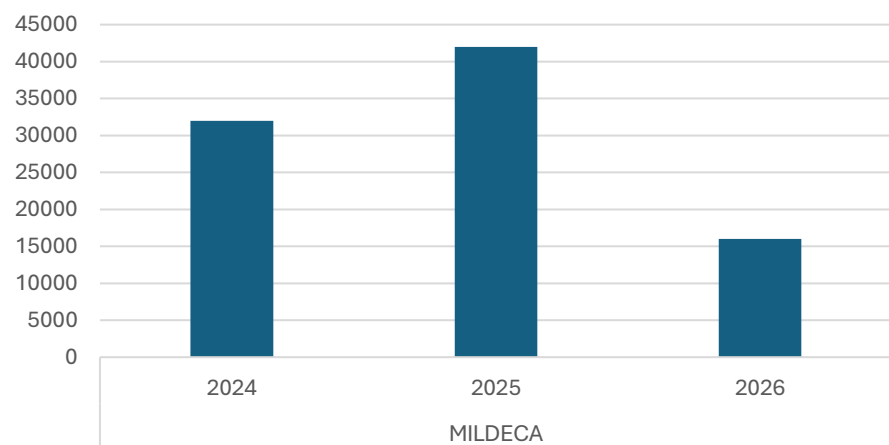
Enveloppes mobilisées par les financeurs



■ Emploi ■ Jeunesse ■ Sécurité ■ Emancipation

Focus sur le Projet « LIMITS »

Financements versés par la MILDECA à LMV



- En 2024, LMV a été lauréate de l'appel à projets de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) pour prévenir l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants.
- LMV bénéficie d'une enveloppe de 90 000 € pour le déploiement d'un programme d'actions mené en partenariat avec les structures de proximité, jusqu'en 2027.

En 2025, plusieurs actions ont été menées au profit des jeunes, des familles et des professionnels de terrain.

L'action « **Droit de cité** » pilotée par LMV a permis à une dizaine d'adolescents d'enquêter sur les impacts des trafics de stupéfiants. Cette action donnera lieu à une exposition et un documentaire, réalisés par les jeunes et destinés à la sensibilisation des collégiens.



Focus sur la masse salariale

En matière de dépenses de personnel, les orientations budgétaires prévoient une évolution totale de la masse salariale de 4 % par rapport au réalisé 2025 en raison notamment de :

1/ L'application de mesures réglementaires = 226 k€

- Augmentation de la cotisation CNRACL + 3 points au 1^{er} janvier 2026 (+ 200 k€ par rapport à 2025)
- Revalorisation du SMIC à 1,18 % (80 agents concernés) soit + 18 k€
- Hausse des taux pour les accidents du travail, IRCANTEC & cotisation vieillesse appliqués aux agents contractuels (8 k€)
- Maintien du versement mobilité régional (pas d'incidence)

2/ Le Glissement Vieillesse Technicité = 81 k€

- 120 avancements d'échelon en 2026 pour un coût estimé à 64 k€
- Campagne d'avancements de grades (19 agents) et de promotions internes (17 k€)

3/ Ajustement de la participation employeur à la mutuelle santé (+ 11 k€)

Coût total évalué à 318 k€.



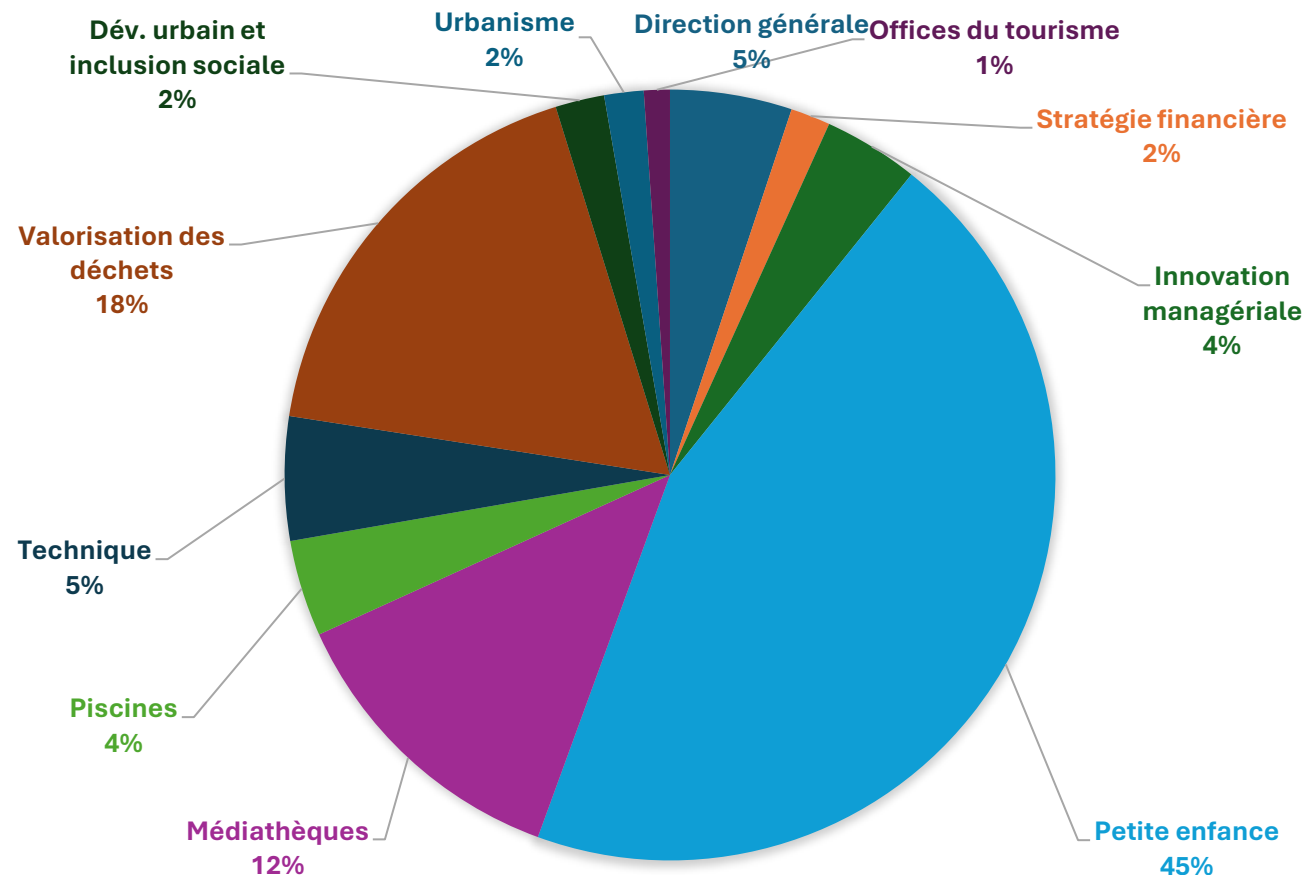
Focus sur la masse salariale

Au sein du chapitre 012, nous retrouvons d'autres charges avec notamment les cotisations aux organismes tels que la médecine du travail et le CNAS (113 k€) ainsi que les personnels extérieurs facturés par les collectivités d'origine ; sur ce dernier point, nous faisons référence aux mises à disposition entrantes (287 k€).

Ainsi, le chapitre budgétaire relative aux dépenses de personnel est évalué à 16,5 M€.

Parallèlement des recettes sont perçues avec :

- Les mises à disposition sortantes et les refacturations sur les budgets annexes = 535 k€ ;
- Les remboursements et aides sur salaires (Assurance statutaire, CPAM, FNC, FIPHFP, postes subventionnés) = 150 k€.



Focus sur la fiscalité

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par LMV sont issues :

- du produit des bases par les taux votés pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la cotisation foncière des entreprises, la TEOM et dans une moindre mesure, la TH sur les résidences secondaires ;
- des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOT) ;
- des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle en baisse (la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle – DCRTP – et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources - FNGIR).

Malgré l'inflation constatée sur les dépenses communautaires, et compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales portée à 0,8 % en 2026, il est proposé de maintenir à l'identique les taux votés en 2024 :

- **TEOM – 10 %**
- **CFE – 33,42 %**
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI - 0,80 %**
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI - 2,13 %**
- **TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires – 8,40 %**
- **Produit de GEMAPI maintenu à 1 M€ pour limiter les impacts sur les contribuables (en attente des appels de fonds des syndicats – montant estimé des dépenses = 3 M€)**

Focus sur les dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Pour LMV qui est un EPCI à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

- une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son Coefficient d'Intégration Fiscal, son potentiel fiscal) ;
- une dotation de compensation correspondant à la suppression de la « part salaires » dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle. Chaque année, cette dotation est ajustée à la baisse pour compenser les variations mécaniques de la dotation de base dans un cadre contraint (gel de l'enveloppe globale de DGF affectée aux collectivités dans le budget de l'Etat).

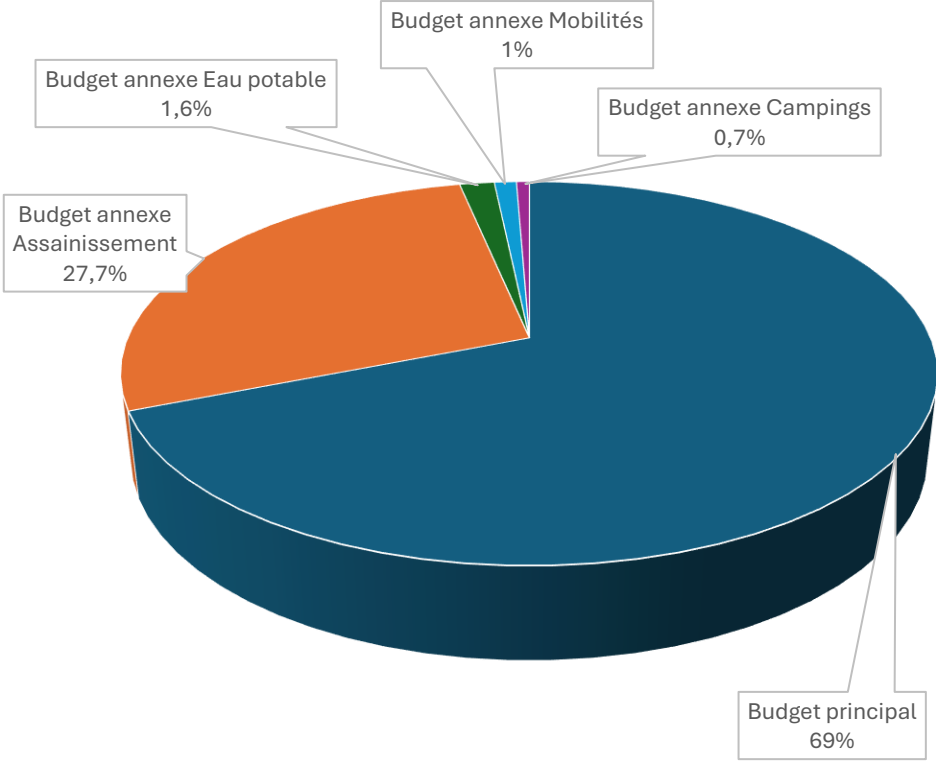
Pour LMV, cette baisse représente en moyenne 100 000 € par an.

Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation d'intercommunalité	52 624,72	862 452,00	951 525,00	988 138,00	1 103 482,00	1 198 456,00	1 198 456,00
Dotation de compensation	3 912 689,90	4 460 222,00	4 362 384,00	4 337 057,00	4 265 285,00	4 110 402,00	4 010 000,00
TOTAL DGF	3 965 314,62	5 322 674,00	5 313 909,00	5 325 195,00	5 368 767,00	5 308 858,00	5 208 456,00

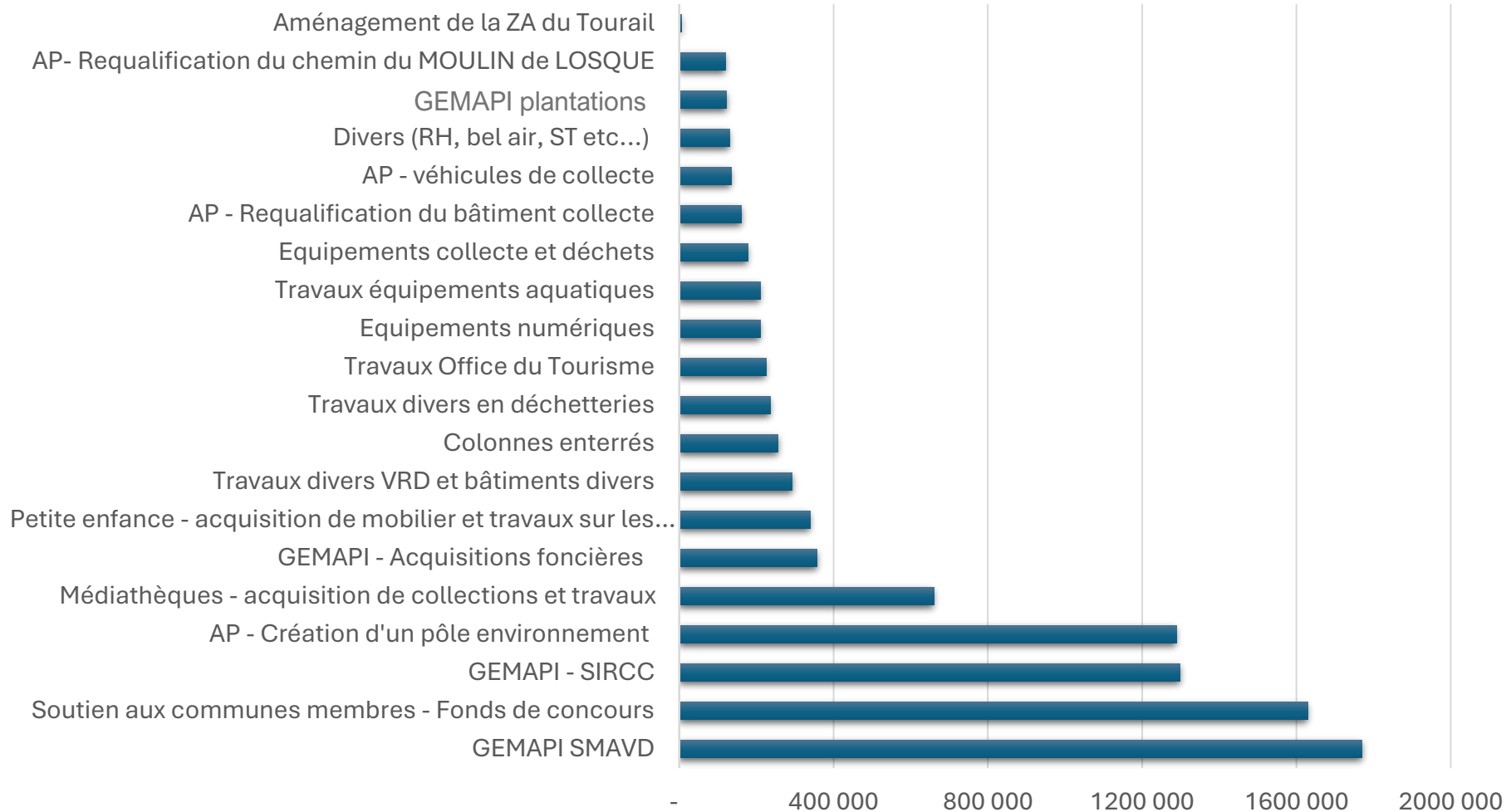


14 M€ investis en 2026

Opérations	Année 2026 avec AP/CP
AP - Création d'un pôle environnement	1 289 000
AP- Requalification du chemin du MOULIN de LOSQUE	120 000
Soutien aux communes membres - Fonds de concours	1 628 920
AP - véhicules de collecte	135 000
Aménagement de la ZA du Tourail	6 233
GEMAPI COULON SIRCC	1 297 743
GEMAPI DURANCE SMAVD	1 770 542
Médiathèques - acquisition de collections et travaux	659 542
Travaux divers VRD et bâtiments divers	293 000
Equipements collecte et déchets	177 760
Petite enfance - acquisition de mobilier et travaux sur les crèches	339 087
GEMAPI - Acquisitions foncières	357 161
Equipements numériques	209 847
Travaux Office du Tourisme	225 000
Travaux équipements aquatiques	209 772
Travaux divers en déchetteries	236 500
Colonnes enterrées	256 000
AP - Requalification du bâtiment collecte	161 600
Opération de plantations	123 000
Divers (RH, bel air, ST etc...)	130 178
Budget principal	9 625 885
Budget annexe Assainissement	3 774 228
Budget annexe Eau potable	223 115
Budget annexe Mobilités	141 900
Budget annexe Campings	83 560
Total budgets annexes	4 222 803
Total tous budgets	13 848 688



Des opérations d'investissement structurantes pour le territoire – budget principal



Le recours aux autorisations de programme

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits - RAR, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, l'autorisation de programme donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

4 AP/CP sur le budget général et 2 sur le budget annexe assainissement collectif seront actualisées en 2026.

Les **Autorisations d'Engagement** (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Aucune ne sera mobilisée en 2026.



Les AP/CP – Orientations 2026

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
AP - Construction nouvel hangar déchet			15 210,00	205 598,03	1 452 980,91	1 289 000,00	300 000,00	3 262 788,94
AP - Réhabilitation ancien bâtiment collectif				8 743,50	15 979,50	161 600,00	2 057 677,00	2 244 000,00
AP - Achats matériels roulant			203 561,42	1 003 522,40	162 451,20	135 000,00	400 000,00	1 504 535,02
AP – Moulin de Losque				66 732,00	2 810 009,86	120 000,00		2 996 741,86
AP - Step Cavaillon-Taillades		123 098,25	1 535 937,37	1 494 394,03	2 323 309,33	1 268 395,52	265 659,45	7 010 793,95
AP - Step Cabrières-Gordes	9 774,76	32 334,48	2 531 973,15	1 902 871,00	182,85	25 876,00		4 503 012,24



Focus sur les budgets annexes 2026



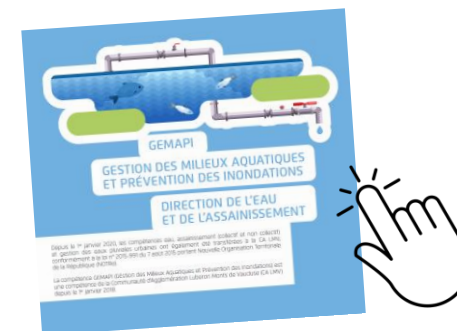
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Projection du budget annexe « assainissement collectif »

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
011	Charges à caractère général	410 376,84	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 260,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	238 466,00	70	Ventes de produits, prestations services, marchandises	2 180 662,00
014	Atténuations de produits	21 000,00	74	Subventions d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement	197 079,79	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 415 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00			
66	Charges financières	150 000,00			
67	Charges exceptionnelles	10 000,00			
TOTAL		2 451 922,63	TOTAL		2 451 922,63
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
020	Dépenses imprévues		001	Solde d'exécution N-1 reporté	379 350,55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 260,63	021	Virement de la section d'exploitation	197 079,79
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 415 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	998 000,00	041	Opérations patrimoniales	
20	Immobilisations incorporelles	347 200,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	851 588,42
21	Immobilisations corporelles	619 737,28	13	Subventions d'investissement	2 552 915,64
23	Immobilisations en cours	2 807 290,90	16	Emprunts et dettes assimilées	
	Reste à réaliser 2025	399 564,59		Restes à réaliser 2025	47 119,00
TOTAL		5 443 053,40	TOTAL		5 443 053,40

Budget annexe « assainissement collectif »

Orientations 2026



L'organisation de la compétence assainissement collectif se fait selon différents modes de gestion :

- ❖ Transfert de compétence au Syndicat des Eaux Durance Luberon pour les communes de Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert ;
- ❖ Délégation de service public à SUEZ EAU France pour les communes de Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion ;
- ❖ Délégation de service public à la Société des Eaux de Marseille pour la commune de Lourmarin ;
- ❖ **Délégation de compétence de LMV à la commune de Vaugines, depuis le 01^{er} janvier 2025.**

En 2026, LMV prévoit :

La fin des travaux pour la STEP de Cabrières-Gordes et de continuer les travaux sur les réseaux de la STEP Cavaillon-Taillades ;

Des travaux de réductions des eaux claires parasites sont prévus à Cabrières et aux Taillades.

Travaux de renouvellement de réseaux à Robion et Gordes.

En fonction de la nature et de l'ancienneté des canalisations, des programmes de travaux permettant leur renouvellement seront lancés.

LMV initie ainsi une véritable démarche de gestion patrimoniale de son réseau.

La balance projetée en 2026 présente une section de fonctionnement en équilibre (2,4 M€) et une section d'investissement en équilibre (5,4 M€).

Projection du budget annexe « assainissement non collectif »

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
011	Charges à caractère général	3 172,01	002	Résultat d'exploitation reporté	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	292,00
023	Virement à la section d'investissement	292,00	70	Ventes de produits, prestations de services, marchandises	31 292,00
65	Autres charges de gestion courante	1 251,35	74	Subventions d'exploitations	28 131,36
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
TOTAL		59 715,36	TOTAL		59 715,36
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
001	Solde d'exécution N-1 reporté	292,00	021	Virement de la section d'exploitation	292,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	292,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	292,00
TOTAL		584,00	TOTAL		584,00

Budget annexe « assainissement non collectif »

Orientations 2026



Le budget assainissement non collectif concerne 4 communes : Cavaillon, Robion, Lourmarin et Vaugines.

- ❖ Cavaillon et Lourmarin : le service est effectué en régie.
- ❖ Robion : présence d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur la redevance (aucune dépense à prévoir).
- ❖ **Vaugines : Délégation de compétence depuis le 01^{er} janvier 2025.**

Le budget annexe assainissement non collectif retrace des dépenses de fonctionnement constatées dans le cadre du suivi des installations d'assainissement autonome.

Une subvention d'équilibre du budget général est nécessaire pour un montant estimé à ce jour à 28 k€.

La balance projetée en 2026 présente une section de fonctionnement en équilibre (28 k€) et une section d'investissement en équilibre (584 €).

Projection du budget annexe « eau potable »

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
011	Charges à caractère général	38 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	28 671,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 500,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 872,00
022	Dépenses imprévues		70	Ventes de produits, prestations de services, marchandises	110 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 533,23	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 500,00			
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières	6 010,00			
67	Charges exceptionnelles				
TOTAL		149 543,23	TOTAL		149 543,23
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
020	Dépenses imprévues		001	Solde d'exécution n-1 reporté	237 248,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 872,00	021	Virement de la section de fonctionnement	11 533,23
16	Emprunts et dettes assimilées	40 800,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 500,00
20	Immobilisations incorporelles	4 450,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
21	Immobilisations corporelles	25 000,00			
23	Immobilisations en cours	193 665,11			
	Reste à réaliser 2025	35 495,00			
TOTAL		310 282,11	TOTAL		310 282,11

Budget annexe « eau potable » - Orientations 2026

L'organisation de la compétence eau potable est assurée selon différents modes de gestion :

- ❖ Transfert de compétence au Syndicat des Eaux Durance Ventoux pour Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion ;
- ❖ Transfert de compétence au Syndicat des Eaux Durance Luberon pour Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert ;
- ❖ Délégation de service public à la Société des Eaux de Marseille pour Lourmarin ;
- ❖ Délégation de compétence de LMV à la commune de Vaugines depuis le 01^{er} janvier 2025.

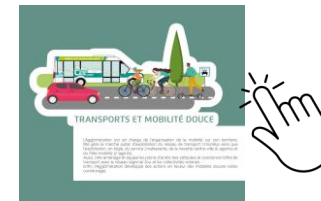
En 2026, LMV continuera à assurer ses responsabilités en matière de gestion de l'eau potable, notamment :

- La supervision des travaux sur les ouvrages et réseaux pour Lourmarin et Vaugines (désormais en délégation de compétence).
- La coordination avec les différents syndicats des eaux et délégataires de service public pour assurer la continuité et la qualité du service.
- La mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations et à préserver la ressource en eau.

Ce budget dégage de très faibles marges de manœuvre.

La balance projetée en 2026 présente une section de fonctionnement en équilibre (149 k€) et une section d'investissement en équilibre (310 k€).

Projection du budget annexe « mobilités »



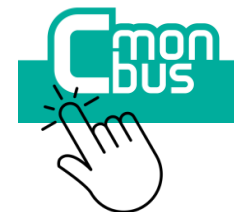
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
011	Charges à caractère général	1 816 944,91	002	Résultat d'exploitation reporté	709 780,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	381 776,00	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits	25 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 332,00
022	Dépenses imprévues		70	Ventes de produits, prestations de services, marchandises	80 000,00
023	Virement à la section d'investissement	36 387,54	73	Produits issus de la fiscalité	2 300 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 533,00	74	Subventions d'exploitation	717 738,00
65	Autres charges de gestion courante	939 208,64	75	Autres produits de gestion courante	45 000,00
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00			
68	Dotations aux provisions				
TOTAL		3 859 850,09	TOTAL		3 859 850,09
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
020	Dépenses imprévues		001	Solde d'exécution N-1 reporté	208 787,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 332,00	021	Virement de la section d'exploitation	36 387,54
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 533,00
16	Emprunts et dettes assimilées		041	Opérations patrimoniales	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations, fonds divers et réserves	
21	Immobilisations corporelles	141 900,00	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours				
4581	Opérations sous mandat		4582	Opérations sous mandat	
Restes à réaliser 2025		36 852,50	Restes réaliser 2025		72 044,18
TOTAL		186 084,50	TOTAL		972 752,68

Budget annexe « mobilités » - Orientations 2026

Autorité organisatrice de la mobilité depuis 2017, LMV a notamment développé le réseau « CmonBus » qui comprend désormais 5 lignes urbaines, un service de transport scolaire et une navette.

Les principales actions inscrites au budget primitif du budget mobilité concernent :

- L'étude EMC2 a pour but d'analyser les habitudes de déplacement sur le bassin de vie ;
- L'étude SERM est réalisée afin de réfléchir à la création d'un futur réseau de transport express (train, bus, vélo) ;
- La nouvelle édition de LMVélo ;
- La poursuite de Blablacar Daily ;
- La réalisation du schéma directeur vélo (phase 3) ;
- Des travaux, tels que la mise en accessibilité d'arrêt de bus ou la pose d'abris.



LMV fait partie du comité de suivi « La Méditerranée à vélo » depuis 2016 et soutient l'association Vélo loisir Provence ainsi que le Parc Naturel Régional du Luberon, par le biais de « Luberon Labo Vélo ».

La balance projetée en 2026 présente une section de fonctionnement en équilibre (3,8 M€) et une section d'investissement en déséquilibre (186 k€ en dépenses d'investissement et 972 k€ en recettes d'investissement).



Projection du budget annexe « campings »

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
011	Charges à caractère général	127 216,73	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 500,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 485,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	70	Ventes de produits, prestations de services, marchandises	298 650,00
022	Dépenses imprévues		74	Subventions d'exploitation	105 570,87
023	Virement à la section d'investissement	79 490,00	75	Autres produits de gestion courante	14 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 155,00	77	Produits exceptionnels	
65	Autres charges de gestion courante	13 790,14			
66	Charges financières	354,00			
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions				
TOTAL		493 505,87	TOTAL		493 505,87
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
001	Solde d'exécution N-1 reporté	179 414,57	021	Virement de la section d'exploitation	79 490,00
040	Opérations patrimoniales	74 485,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 155,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 600,00	041	Opérations patrimoniales	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations, fonds divers et réserves	221 407,48
21	Immobilisations corporelles	83 560,00	13	Subventions d'investissement	
Restes à réaliser 2025		41 992,91	Restes à réaliser 2025		
TOTAL		392 052,48	TOTAL		392 052,48

Budget annexe campings- Orientations 2026

LMV gère deux campings intercommunaux :

- ❖ Le premier étant sur la commune de Cavaillon : La Durance, classé*** Limitrophe à ce dernier, une aire de camping-cars de 25 emplacements ouverte toute l'année.

www.camping-durance.com

- ❖ Le second à Maubec : Les Royères du Prieuré**

www.campingmaubec-luberon.com

Les principaux investissements prévus au budget annexe campings concernent :

- Camping de la Durance : des travaux sont envisagés sur le bâtiment d'accueil avec la mise en place d'une nouvelle chaudière, de nouvelles menuiseries et la mise aux normes du tableau électrique.
- Camping de Maubec : amélioration du système de chauffage, réfection des menuiseries extérieures ainsi que la pose de gouttières.
- Sur les deux campings : des acquisitions de matérielles : tables de pique-nique, salons de jardin, chaises...
- Une subvention d'équilibre du budget général est nécessaire pour un montant estimé à ce jour à 105 k€.

Ce budget ne dégagant aucun autofinancement, une subvention « a minima » sera demandée au budget général pour un montant estimé à 105 k€.

La balance projetée en 2026 présente une section de fonctionnement en équilibre (493 k€) et une section d'investissement en équilibre (392 k€).



Projection du budget annexe « zones sud »

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
011	Charges à caractère général	87 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 536 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 470 000,00	043	Opérations ordre intérieur de la section	12 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	12 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 596 010,00
65	Autres charges de gestion courante	400 000,00	74	Dotations et participations	478 074,62
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
			77	Produits spécifiques	
			002	Résultat de fonctionnement reporté	346 915,38
TOTAL		4 969 000,00	TOTAL		4 969 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Mt proposé BP	Chapitre		Mt proposé BP
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 536 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 470 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 066 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
			16	Emprunts et dettes assimilées	1 132 000,00
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
TOTAL		5 602 000,00	TOTAL		5 602 000,00



Budget annexe zones sud - Orientations 2026

Le budget annexe Zones Sud est un budget de stock qui comptabilise des terrains pour leur valeur de construction comprenant les acquisitions foncières, les études et les charges financières.

Ces opérations sont financées par des emprunts ou des avances de trésorerie (depuis le budget général) qui sont remboursés au fur et à mesure des ventes.

Les opérations d'ordre entre section (fonctionnement et investissement) permettent de retracer les opérations de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent, c'est-à-dire qu'en début d'année on annule le stock initial (qui est le stock final constaté lors de l'exercice précédent) et en fin d'année on constate de nouveau le stock final, actualisé des mouvements de l'année.

Ce budget retrace notamment :

- ❖ Pour les Hauts Banquets : la vente de terrains pour 1 596 k€. Cette nécessitera le versement d'une subvention d'équilibre du budget général (déficit d'aménagement) estimée à 467 k€. Dans le même temps, le budget de cette zone remboursera une avance de trésorerie de 2 M€ au budget général.
- ❖ Pour la zone du Camp : le remboursement de 1 062 k€ auprès de l'EPF PACA et la réalisation d'études (80 k€) qui nécessiteront une avance de trésorerie du budget général de 1 132 k€

La balance projetée en 2026 présente ses deux sections en équilibre (4,9 M€) en fonctionnement et 5,6 M€ en investissement).



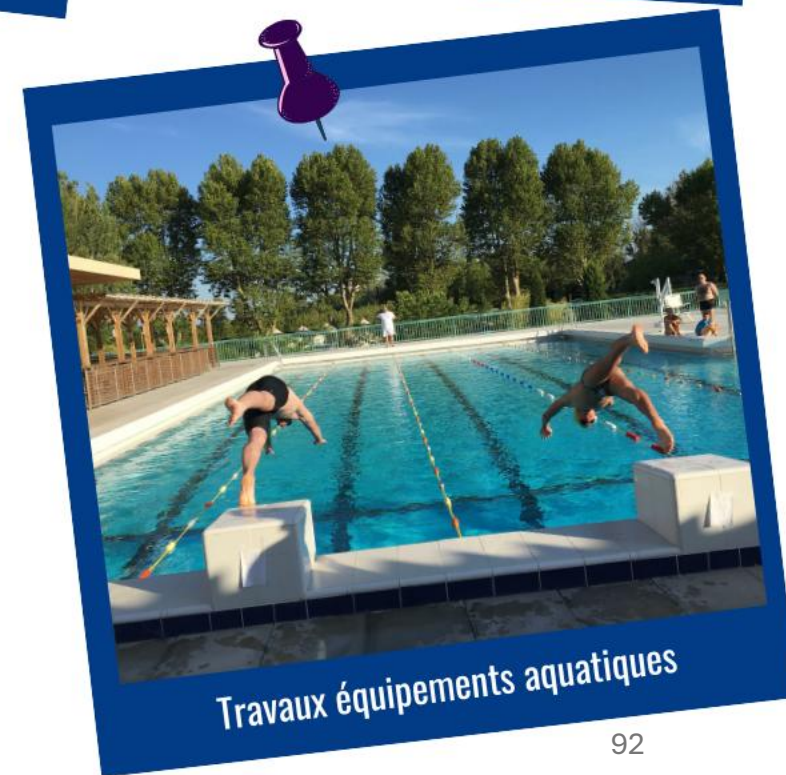
Une forte mobilisation des cofinanceurs : quelques exemples







Revue de projets 2026



Rétrospective administrative et juridique

2006 : la CCPLD exerce les compétences optionnelles : équipements sportifs et culturels

2008 : la CCPLD exerce la compétence facultative : petite enfance

2010 : la CCPLD gère au titre de sa compétence obligatoire « développement économique », les terrains de campings

2014 : Création de LMV « première génération » avec la fusion de la CCPL, la CCC et le rattachement des communes de Gordes et Les Baumettes (11 communes)

- Harmonisation des compétences calquées sur l'EPCI exerçant le plus de compétences (+ 5 bibliothèques + 3 crèches)

2015 : Création de l'EPIC Luberon Cœur de Provence et intégration d'une crèche

2017 : Elargissement du périmètre communautaire et transformation en communauté d'agglomération (16 communes)

- Exercice de nouvelles compétences obligatoires : habitat, politique de la ville, mobilités

- Harmonisation des compétences avec l'intégration de 3 bibliothèques, une crèche et de deux déchetteries

2018 : Exercice de la compétence obligatoire GEMAPI

2020 : Exercice de trois nouvelles compétences obligatoires : Eau, Assainissement collectif et non collectif, GEPU

Des compétences structurantes et de proximité

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse comprend 16 communes dans son périmètre, pour une population totale de 56 000 habitants.

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires (10)

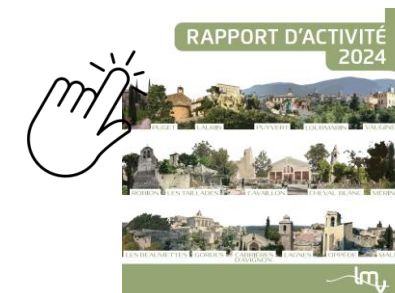
- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat (PLH)
- Politique de la ville (contrat de ville)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Assainissement collectif et non collectif
- Eau potable
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Autres compétences facultatives (11)

Parmi les 11 compétences facultatives figurent :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Equipements culturels (lecture publique) et sportifs d'intérêt communautaire (équipements aquatiques)
- Action sociale d'intérêt communautaire (Petite enfance)

En 2025, les dépenses de LMV se répartiront en 7 budgets (Principal, Zones Sud, Campings, Mobilités, Eau potable, Assainissement collectif et non collectif).



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMÉRATION

- **Date de création** : 1^{er} janvier 2017
- **Président** : Gérard DAUDET
- **16 communes**
- **55 718 habitants**
- **355 km²**
- **157 hab / km²**
- **176 ha** de zones d'activités économiques
- **49** bâtiments et équipements hors offices de tourisme

En 2022, LMV c'est :

- | | |
|--|--|
|  Siège administratif |  6 Déchetteries |
|  14 Structures multi-accueils Petite Enfance |  Le Centre tertiaire de Lagnes |
|  La Maison de la Petite Enfance |  1 Espace France Services |
|  2 Piscines |  1 Point justice |
|  3 Offices de tourisme |  1 Pôle mobilité |
|  2 lieux de Musiques actuelles |  2 Campings |
|  12 Médiathèques et 1 point Lecture | |



L'organisation LMV : des équipes engagées

En **2026**, LMV franchira une nouvelle étape dans sa **politique d'exemplarité interne**, visant à faire de ses agents les premiers acteurs de la transition écologique du territoire. Cette ambition s'inscrit dans une volonté d'ancrer durablement les principes de développement durable au cœur du fonctionnement quotidien de la collectivité.

1. Le Groupe « Écogestes » : Moteur de la transformation interne

Créé en 2021, le groupe interne « Ecogestes » restera le pilier de cette mobilisation en 2026. Au-delà de ses missions historiques sur le projet « Zéro déchet plastique » et la réduction des déchets, le groupe sera force de proposition sur les enjeux de sobriété énergétique.

L'année 2026 marquera un tournant stratégique : tous les membres du groupe seront formés à l'animation de la « Fresque du Climat ». Ce projet inscrit au Plan de Formation interne 2026, permettra de déployer progressivement cet outil de sensibilisation à l'ensemble des agents, après une phase de formation réussie pour quatre agents-animateurs en 2025.

2. Un programme de formation continue et diversifié

L'année 2026 verra l'élargissement des thématiques abordées au sein de l'École de Formation Interne. Un module spécifique sera dédié aux liens entre alimentation, environnement et santé, faisant suite aux sensibilisations menées en 2025 auprès du groupe Ecogestes sur l'impact climatique de nos régimes alimentaires. Ces actions complètent le parcours de sensibilisation déjà entamé pour les directeurs et chefs de service (Atelier « 2 tonnes » et Fresques numérique/du Climat).



3. Favoriser les pratiques éco-responsables au quotidien

LMV continuera d'encourager l'adoption de comportements vertueux à travers des dispositifs concrets :

- **Mobilités douces** : Fort du succès de l'expérimentation de 2025, où **800 kilomètres** ont été parcourus par les agents, l'usage des quatre **vélos à assistance électrique (VAE)** mis à disposition sur les sites (siège, médiathèque, petite enfance, hôtel de ville) sera activement encouragé pour les déplacements professionnels de proximité.
- **Sobriété numérique** : La mise en œuvre de la stratégie **numérique responsable (loi REEN)**, lancée début 2025, se poursuivra pour réduire l'empreinte environnementale liée aux activités digitales de la collectivité.
- **Réduction des déchets** : Les efforts se poursuivront pour généraliser le tri sélectif dans tous les espaces de travail et optimiser la gestion des ressources.

4. Une ambition d'excellence reconnue

Cette mobilisation interne exemplaire constitue l'un des piliers du dossier de candidature que LMV déposera fin 2026 pour le renouvellement de son label « **Territoire durable, une COP d'avance** ». L'objectif affiché est d'atteindre le **niveau 3**, le plus haut degré de reconnaissance régionale, valorisant ainsi l'engagement collectif des services et des agents dans la transition écologique.



Installation d'entreprises sur la zone des Hauts Banquets



Ouverture de la médiathèque de Lagnes dans le centre tertiaire



Partenariat entre les services Médiathèques et Petite enfance



Journée d'actualité et d'information pour les agents d'urbanisme des communes



Requalification des avenues de Vidauque et Moulin de Losque



Deuxième Guinguette LMV



2e édition de LMVélo

Focus sur les actions de prévention déchets



Séances de sensibilisation pour les scolaires



Création d'une aire de collecte de déchets pour les grands événements



Sensibilisation sur les marchés



1500 visiteurs sur notre stands de la Foire de Cavaillon



Opérations sacs à pain et à pharmacie



Participation à Petite enfance en fête



Visite de l'incinérateur de Vedène



Une
communication
multicanale,
pour tous



LUBERON MONTS DE VAUCLUSE



25 000
exemplaires
distribués en
boîtes aux lettres

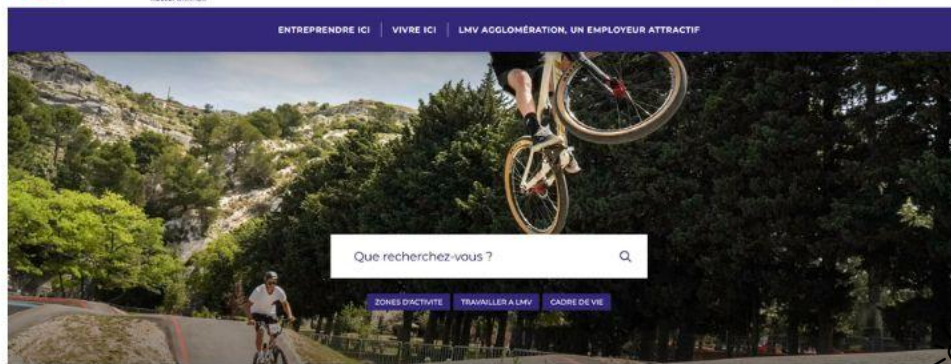


MES DEMARCHES



POSTULEZ

14°
13°
Vent
6 km/h



800 followers

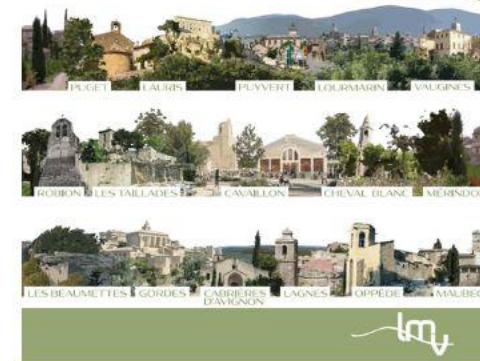


315 spots diffusés



1500 abonnés

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024



750 exemplaires
distribués
104 pages
d'informations



4100 followers



LaProvence.

40 000 sacs à pains et 20 000 sacs à
pharmacie distribués



100

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

